



COVID-19

Un plan de déconfinement progressif attendu au Congo

Réuni le 8 mai sous l'autorité du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus (Covid-19), assistée par la Task Force, va soumettre au gouvernement, dans les prochains jours, un plan global et complet de déconfinement progressif qui pourrait être mis en œuvre par étapes à compter du 16 mai 2020.

Ce plan dont l'approbation a été soumise au parlement tient compte du rapport de la situation épidémiologique nationale qui, en date du 8 mai faisait état de 288 cas déclarés positifs au Covid-19, 45 personnes guéries et 10 décès.

Page 5



L'avenue de la Tsiémé à Talangai, un jour de confinement

Le gouvernement dément l'essai clinique du produit israélien



La ministre chargée de la Santé démentant l'information

La ministre de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, a porté un démenti formel aux informations de la chaîne i24 faisant état de l'utilisation du « Gammorea », un produit israélien qui aurait été administré aux malades du Covid-19 au Congo.

Selon la ministre, le Dr Walter Kazadi cité par ce média est originaire de la République Démocratique du Congo. Il occupe actuellement le poste de représentant de l'Organisation mondiale de la santé à Bujumbura au Burundi. Jacqueline Lydia Mikolo a aussi réfuté l'existence d'une clinique dénommée « La Source » à Brazzaville.

Page 6

CONSOMMATION

L'inflation guette les ménages congolais

Dans un rapport axé sur la situation économique dans la sous-région, la Banque des Etats d'Afrique centrale alerte sur la menace qui pèse sur les ménages congolais en raison du niveau général des prix qui pourrait s'accroître du fait de la crise sanitaire du Covid-19.

L'institution financière sous régionale évoque un taux d'inflation en progression se situant à 3,8%, soit supérieur au seuil communautaire qui est de 3%.

Page 3

FOOTBALL CONGOLAIS

Le palmarès des buteurs du championnat national en 40 ans



Rudy Guelord Bebhey Ndey

Avec plus de vingt buts inscrits en une saison, Rudy Guelord Bebhey Ndey, Didier Bonazebi, Eric Nyemba, Rox Oyoh Thoury et Daniel Ebomoua, sont classés parmi les plus prolifiques buteurs de l'histoire de la compétition dans sa formule directe au cours des quarante dernières années au Congo. Il y a également des joueurs qui ont beaucoup plus marqué l'histoire de la compétition par leur sens inné du but.

Page 12

ÉDITORIAL

Se lâcher

Page 2

ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Nomination des administrateurs-maires des communautés urbaines

Page 5

INTERVIEW

Dr Elira Dokekias : « Les personnes dépistées à temps sortent négative après le 22^e jour »

Page 16

ÉDITORIAL

Se lâcher

Les Congolais risquent de se lâcher dès l'annonce probable, à la fin de la semaine en cours, du début même partiel, du déconfinement. Ceci d'autant plus que les jours passés, à Brazzaville notamment, nombreux étaient ceux qui sortaient dans la rue passant outre les mesures décidées dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. Les embouteillages observés les lundis, mercredis et vendredis, jours d'ouverture des marchés publics, témoignent par ailleurs des difficultés à contenir pendant plus longtemps les populations habituées à aller et venir de part et d'autre des lieux et régions qu'elles habitent.

A partir du samedi 16 mai, en fonction de ce que retiendra le gouvernement des propositions attendues de la coordination nationale de gestion du Covid-19, le travail reprendra dans les secteurs qui seront ciblés pour la circonstance. Il est pour l'heure hasardeux d'en connaître lesquels, même si on peut penser que pour résoudre les problèmes de mobilité dans la ville, et dans le pays, celui des transports pourrait faire l'objet d'un assouplissement. En même temps, ce secteur est l'un de ceux qui intriguent dans la mesure où la distanciation sociale, geste barrière parmi tant d'autres, aura de la peine à être appliquée.

Si le gouvernement demande à prolonger de quelques jours supplémentaires l'état d'urgence sanitaire, c'est en raison de la courbe toujours croissante des cas de contamination dans le pays. La transmission locale de la maladie ayant pris le pas sur la transmission importée comme le démontrent les dernières statistiques, l'appel qu'il convient de lancer aux Congolais où qu'ils se trouvent est qu'il est impérieux de vulgariser et insister sur l'observation des gestes élémentaires de protection. Une communication de proximité est dans l'intérêt de tous si l'on veut obtenir de bons résultats dans cette lutte en plusieurs étapes contre le coronavirus.

Dans les rues de la capitale, le port du masque a commencé à prendre mais pas chez tout le monde. Beaucoup n'ont pas encore intériorisé le risque qu'ils courent et font courir à leur entourage en foulant aux pieds les préconisations des autorités publiques et des experts. Sous d'autres cieux, de fortes amendes ont été introduites comme mesure dissuasive à l'égard des contrevenants, les mentalités de chez nous sont que si de telles annonces sont divulguées, les Congolais y opposeront le faible volume de leur portemonnaie. Pourtant l'urgence de santé publique présente demande à chacun un minimum pour en sortir, et... le masque obligatoire en vaut le coup.

Les Dépêches de Brazzaville

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ

Le port autonome de Brazzaville apporte sa contribution

Le port autonome de Brazzaville et ports secondaires a offert, le 9 mai à Brazzaville, des vivres aux populations vulnérables, à travers le ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire.

Le don, qui est essentiellement composé des produits alimentaires, notamment cent cinquante sacs de riz, cinquante bidons d'huile, deux cents packs d'eau, dix sacs de sucre et dix sacs de sel, a été reçu par le directeur de cabinet du ministre des Affaires sociales, Christian Abokendza. C'est le directeur du port autonome et ports secondaires, Pierre Bossoto qui a représenté sa structure. Cette donation s'inscrit dans le cadre du renforcement du Fonds national de solidarité relatif à la lutte contre le coronavirus (Covid-19).

Destinés aux personnes vulnérables, ces produits qui seront distribués dans les prochains jours, permettront aux bénéficiaires de répondre tant soit peu, aux problèmes de nutrition, en cette période de confinement.

« Ce don est représenté beaucoup pour nous d'autant plus que les défis sont énormes puisque nombreux de nos compatriotes n'ont plus la possibilité de réaliser leurs activités et ils se retrouvent dans une détresse extrême et comptent



Pierre Bossoto remettant l'échantillon du don à Christian Abokendza/Adiac

beaucoup sur l'élan de solidarité du gouvernement. Mais pour que cet élan s'exprime normalement, il faut que les partenaires apportent ce qu'ils possèdent », a déclaré Christian Abokendza.

Il a, par la même occasion, rassuré les donateurs que ces produits arriveront bien à destination. « Vous avez bien compris l'appel du gouvernement et nous vous disons merci. Rassurez-vous que ce don va réellement arriver aux mains des bénéficiaires, d'ailleurs nous

vous transmettons le rapport de distribution ». Selon ce dernier, cette donation est la réponse des agents de sa structure à l'appel à la solidarité lancé le chef de l'Etat. « En reconnaissance de ce que l'Etat fait pour le port autonome de Brazzaville et les ports secondaires; et en réponse à l'appel du chef de l'Etat, nous avons voulu s'associer à la communauté nationale pour apporter ce don au nom de tous les travailleurs », a expliqué Pierre Bossoto.

Rude Ngoma

Les commerçants chinois font un don de vivres à la police

L'Association des commerçants chinois au Congo (ACCC) a fait, le 9 mai, un don de vivres et masques de protection à la direction générale de la police.

Ce don constitué essentiellement des produits alimentaires, a été réceptionné par le directeur général de la police, le général Jean François Ndéguet. Il est composé, entre autres, de cent sacs de riz, cent cartons de spaghettis et de deux cents litres d'huile végétale.

Ces produits sont destinés aux policiers consignés sur différents sites en cette période d'état d'urgence sanitaire dû à la pandémie du coronavirus (Covid-19).

Les commerçants chinois ont également mis à la disposition de la direction générale de la police, un lot de mille masques médicaux.

« Le Covid-19 est un ennemi commun pour toute l'humanité et il faut que nous travaillions la main dans la main. Le gouvernement chinois avait déjà donné des équipements au Congo pour soutenir la lutte contre cette maladie. Aujourd'hui, les commerçants chinois ont pensé faire

le même geste humanitaire à la direction générale de la police. Parce que nous pensons que les policiers sont au front et sont exposés à beaucoup de risques », a expliqué le premier conseiller à l'ambassade de Chine au Congo, Qian Xiao Song.

Le Congo est placé en état d'urgence sanitaire depuis le 1^{er} avril dernier. Le pays compte à ce jour 288 cas positifs au coronavirus dont 45 guéris et 10 décès.

Firmin Oyé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dorly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Méline Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayoulo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

CONSOMMATION

La menace de l'inflation pèse sur les ménages congolais

Le niveau général des prix a été fortement impacté à partir de fin décembre 2019 et pourrait s'accroître avec la crise du Covid-19. Dans un récent rapport, la banque centrale évoque les difficultés de transport et la pression fiscale sur certains biens et services.

Le taux d'inflation continue de progresser en République du Congo, se situant à 2,3% au quatrième trimestre 2019, contre 1,2% en 2018 à la même période. En glissement annuel, l'analyse du niveau général des prix affiche un taux d'inflation de 3,8 %, soit supérieur au seuil communautaire de 3%. Au cours de son dernier comité monétaire et financier national, tenu le 12 décembre, à Brazzaville, la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) alertait déjà sur les tensions inflationnistes au Congo.

Dans son rapport du premier trimestriel 2020 sur la politique monétaire en zone Cémac qu'elle vient de publier, la BEAC a tenté de fournir des réponses à cette inflation. « L'évolution récente est pour l'essentiel le fait des facteurs suivants qui ont influencé la dynamique de l'inflation : (...) la hausse des coûts des prestations de transport, en lien avec la vétusté des routes et l'instauration des péages routiers au Congo, et des services de logements et de restauration du fait notamment de la fiscalité », a souligné le document de cinquante-sept pages.

Au sujet de la pression fiscale, la société civile congolaise alerte régulièrement sur les risques que cela pourrait engendrer sur le quotidien des ménages. En août 2018, soit un avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs de péage sur la nationale 1, l'Observatoire congolais des droits des consommateurs émettait des inquiétudes sur les risques d'inflation que cette taxe routière jugée « excessive » pourra générer sur les prix de transport, les denrées alimentaires et d'autres produits de première nécessité.

Pour éviter des conséquences économiques et sociales prévisibles, le secrétaire exécutif de l'Observatoire, Mermans Babounga Ngondo, avait exhorté les pouvoirs publics et leurs partenaires, notamment La Congolaise des routes, à initier de larges consultations auprès des représentants des conducteurs, du patronat congolais et des associations des consommateurs. Après plusieurs mois de tractation, les tarifs de péage ont finalement été acceptés par l'inter-syndicale des transporteurs. Notons qu'en zone Cémac, l'analyse du niveau général des prix affiche un repli des pressions inflationnistes avec un taux d'inflation de 0,5 % à fin décembre 2019, contre 4,0 % un an plus tôt. Par pays, il se présente ainsi qu'il suit : Cameroun (2,4 %), Centrafrique (2,8 %), Congo (3,8 %), Gabon (1 %), Guinée Equatoriale (4,1 %) et Tchad (-1,7 %).

Fiacre Kombo

COVID-19

Des personnes démunies de Madibou et Talangaï reçoivent des vivres et non-vivres

Au total quatre cents personnes dont deux cents pour le 8e arrondissement de Brazzaville, Madibou, et deux cents pour le 6e arrondissement, Talangaï, ont reçu des produits de première nécessité ainsi que des accessoires de lutte contre le coronavirus de la part de la Fondation Burotop Iris et ses partenaires Vival et MBTP.

A Madibou, c'est l'administrateur-maire de Bacongou, Simone Loubienga, qui a réceptionné l'échantillon du don en lieu et place de son collègue Alain Milandou empêché. En effet, après le siège de la mairie, la délégation se dirigée dans certains ménages pour remettre en mains propres les produits aux bénéficiaires. « C'est une façon d'accompagner le président de la République dans ses directives consistant à contribuer à l'élan de solidarité. C'est l'essentiel qui compte, nous sommes satisfaits de ce qu'on nous pousse petit à petit », s'est exprimé Luc Dihoukoulou, chef du quartier Mantsimou.

Simone Loubienga a, quant à elle, encouragé la Fondation Burotop Iris et ses partenaires qui ne cessent de parcourir les différents arrondissements pour apporter une assistance aux personnes vulnérables et aux étudiants afin que cette période de confinement soit mieux supportable. « Nous remercions les donateurs en ce mois de ramadan et de la vierge Marie, qui est un mois de partage », a-t-elle déclaré.

Recevant la délégation au siège de la mairie, l'administrateur-maire de Talangaï, Privat Frédéric Ndeké, a rassuré que les dons reçus



Diana Attye remettant les vivres à une famille vulnérable à Talangaï/Adiac

arriveront à bon port d'autant plus que la distribution sera faite conformément aux bases de données de la Circonscription d'action sociale de Talangaï qui gère le fichier Lisungi. « Au regard de l'acte que vient de poser la Fondation Burotop, associée à Vival et MBTP, je n'ai autre mot pour exprimer toute notre gratitude que de leur dire merci à la suite de cet élan de solidarité. Nous souhaitons bon vent aux donateurs pour que leurs activités fleurissent afin qu'elles expriment de plus en plus leur solidarité à notre population »,

a souhaité Privat Frédéric Ndeké. La directrice de la Fondation Burotop Iris, Diana Attye, a indiqué qu'il était de leur devoir citoyen et sociétal de venir en aide aux plus vulnérables particulièrement dans ces moments difficiles. « Face à cette crise sanitaire qui nous affecte, nous souhaitons beaucoup de courage à tous et réitérons notre soutien et notre engagement à vos côtés. Nous gardons espoir que la situation sera maîtrisée grâce aux efforts et à la responsabilité de chacun », a-t-elle conclu.

Parfait Wilfried Douniama

LE FAIT DU JOUR

L'équation ivoirienne

On parle de génération en politique souvent en référence à l'âge des acteurs, au temps qu'ils ont mis et au moment où ils entrent en scène. Exactement la situation présente de la Côte d'Ivoire. Au plan de l'âge et surtout du temps mis, on peut aligner le président actuel, Alassane Ouattara, sur la même échelle que ses deux prédécesseurs, Henri Konan Bédié et Laurent Gbagbo. Chacun d'eux est entré dans l'histoire à son heure, bardé de ses lauriers. A peu près ce qui suit :

Henri Konan Bédié a hérité de la présidence de la République après le décès du père de l'indépendance, Félix Houphouët Boigny, en 1993. Il a ensuite gagné la présidentielle de 1995 avant d'être évincé lors d'un coup d'Etat militaire mené par le général Robert Guéi, le 24 décembre 1999. Alassane Ouattara, Premier ministre de Félix Houphouët Boigny connaît la traversée du désert sous Bédié quand naît une polémique à n'en point finir sur l'ivoirité lui étant accusé d'être

un étranger. Laurent Gbagbo, opposant de la première heure au « vieux » Houphouët, accède à la présidence de la République en 2000, contre Robert Guéi et doit faire face deux ans plus tard, à une rébellion éclatée dans le nord du pays, conduite par un ex-leader des étudiants, Guillaume Soro. Il rempile sans élection en 2005, puis quitte le pouvoir dans des conditions particulières de guerre civile en 2010-2011, à la suite de sa défaite face à Alassane Ouattara.

Malgré la différence d'âge entre les trois, on peut mettre en avant la théorie du temps mis et dire de Bédié (1934), Ouattara (1942), Gbagbo (1945) qu'ils sont les hommes d'une même génération. Sur cette considération, ils sont rejoints par le suffisamment plus jeune qu'eux, Guillaume Soro (1972). Car même s'il n'arpente les couloirs du pouvoir dans son pays qu'à la suite du chaos que vit la Côte d'Ivoire à la suite de sa rébellion, Soro a vécu une vie politique pleine entre sa nomination aux fonctions de Premier ministre, en 2007, jusqu'à sa dé-

mission de son poste de président de l'Assemblée nationale en 2019. Pour dire qu'en l'espace de dix-neuf ans, entre rébellions, putschs, négociations, nominations, l'enfant de Kofiplé a été au four et au moulin.

Ce qui s'observe à six mois de l'élection présidentielle ivoirienne est que les acteurs cités plus haut sont toujours aussi rivaux qu'ils l'ont été au moment de leur entrée en politique. Des quatre, s'il y en a un qui a travaillé avec tous, c'est bien Guillaume Soro. Aurait-il pu être la synthèse des rivalités politiques ivoiriennes et créer un consensus autour de sa personne ? On ne sait pas si ce jeune homme un peu pressé envisageait sa course en tête sous cette posture. Toujours est-il que son avenir politique vient d'être assombri par sa condamnation à 20 ans pour une affaire de détournement présumé de fonds publics et par une nouvelle plainte pour « assassinat ». Comme l'ancien président Laurent Gbagbo, retenu en Belgique, Soro est en France. Sauf retournement exceptionnel, ses ennuis judi-

ciaires l'éloigneront de plus belle des bords de la lagune Ebrié à Abidjan.

Restent présents au pays deux ennemis qui étaient récemment amis, Alassane Ouattara et Konan Bédié. Le premier a désigné son dauphin comme candidat de son parti, le Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix-RHDP- au scrutin présidentiel de novembre prochain. Amadou Ngon Coulibaly séjourne actuellement en France pour un contrôle médical pendant que des sources diverses qu'il conviendrait d'authentifier le donnent mal en point. Le second maintient le suspense sur sa candidature ou non à cette élection quitte à agacer le camp adverse.

Comme plusieurs pays frappés par le Covid-19, la Côte d'Ivoire qui amorce actuellement sa sortie du confinement devra aussi faire en sorte que le rendez-vous électoral à venir ne soit pas le prétexte à l'éclatement de nouvelles violences.

Gankama N'Siah

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU VENDREDI 08 MAI 2020

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce Vendredi 8 mai 2020 par visioconférence, sous la très haute autorité de Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat

Deux (2) affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

Un (1) projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo, et

Une (1) communication relative au désengorgement des maisons d'arrêt, toutes deux au titre du Ministère de la Justice et des Droits Humains et de la Promotion des peuples autochtones.

Ministère de la Justice et des Droits Humains, et de la Promotion des Peuples Autochtones.

Projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo.

Invité par le Président de la République à prendre la parole, M. Aimé Ange Wilfrid BININGA, Ministre de la Justice et des Droits Humains, et de la Promotion des Peuples Autochtones, a rappelé que la pandémie de coronavirus Covid-19 qui sévit dans notre pays a entraîné la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par décret n°2020-93 du 20 mars 2020 du Président de la République, et ce sur toute l'étendue du territoire national pour une durée de vingt (20) jours à compter du 31 mars 2020.

Face à l'évolution de cette pandémie, l'état d'urgence sanitaire initialement décrété a été prorogé par le décret n°2020-118 du 20 avril 2020, pour une nouvelle période de vingt jours, après autorisation du Parlement, et ce conformément à la loi n°15-2020 du 20 avril 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo.

Au terme de l'évaluation des mesures prises par le Gouvernement, et après avis du Comité d'experts, il apparaît qu'une nouvelle prorogation de l'état d'urgence actuellement en vigueur et qui arrive à échéance le 10 mai 2020 soit indispensable.

Cette prorogation est due à la volonté des pouvoirs publics de se conformer strictement aux prescriptions de la Constitution, et ne signifie pas la prorogation du confinement ; au contraire, le principe de la sortie progressive du confinement a fait l'objet du communiqué de la réunion de la Coordination nationale de gestion de la pandémie du coronavirus Covid-19 tenue également ce jour. Le Conseil des Ministres renvoie pour précisions chacune et chacun à la lecture dudit communiqué rendu parallèlement public.

Ainsi, aux termes de l'article 157 alinéa 3 de la Constitution, « le Parlement se réunit de plein droit, s'il n'est pas en session pour, le cas échéant, autoriser la prorogation de l'état d'urgence ou de l'état de siège au-delà de vingt (20) jours. »

C'est donc dans ce cadre de fait et de droit que la discussion s'est engagée sur le projet de loi soumis à l'examen des Membres du Conseil des Ministres.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a approuvé le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

- Communication relative au désengorgement des maisons d'arrêt. Poursuivant son propos, le Ministre BININGA a indiqué aux Membres

du Conseil des Ministres que notre pays compte dix-sept (17) maisons d'arrêt, dont seize (16) sont fonctionnelles. L'effectif total des détenus est de 1622 en République du Congo.

A la date du 30 mars 2020, la maison d'arrêt de Brazzaville comptait un effectif total de 835 détenus, tandis que celle de Pointe-Noire en comptait 492.

Afin de prévenir une éventuelle contamination de masse dans les maisons d'arrêt, au sein des brigades de gendarmerie et les postes de police, les Ministres en charge de l'Intérieur, de la Défense et de la Justice ont signé conjointement une circulaire afin d'interdire les visites et encourager le respect scrupuleux des mesures d'hygiène dans ces lieux de détention.

De même, et en rapport avec la pandémie du Covid-19, le Ministère de la Justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones a procédé au désengorgement des maisons d'arrêt, principalement celles de Brazzaville et de Pointe-Noire.

Les mises en liberté de détenus y relatives ont ainsi concerné :

Les prévenus en attente de jugement, qui avaient dépassé les délais de détention préventive ;

Les prévenus en attente de jugement, retenus pour des infractions mineures.

Les présidents des chambres d'accusation des Cours d'Appel de Brazzaville et de Pointe-Noire ont rendu à cet effet des arrêts pour la mise en liberté d'office des intéressés.

Ainsi, à Brazzaville, 276 détenus sur un effectif de 835 ont été remis en liberté, tandis qu'à Pointe-Noire 89 détenus sur 492 l'ont également été.

Il convient de préciser que les autorités pénitentiaires compétentes ont pris toutes les dispositions en vue d'assurer la sécurité sanitaire des détenus maintenus en maison d'arrêt, et ce en étroite liaison avec le corps médical en charge de la riposte contre le coronavirus Covid-19.

Enfin, et dans la perspective des procès à venir après la pandémie, il convient de préciser que ces mesures relevant du principe de précaution n'éteignent pas l'action publique. Aussi, des ordonnances de prise de corps pourront être émises et les intéressés réintégrés, le moment venu, dans leurs lieux de détention respectifs.

Après avoir pris bonne note de cette situation, le Conseil des Ministres a vivement opiné sur le souci, de la part des départements ministériels concernés, de prendre en compte la nécessité de prévenir et freiner la propagation de la pandémie dans les lieux de rétention et de contrainte par corps placés sous leur juridiction.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 16h00, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 16h45.

Fait à Brazzaville, le 08 Mai 2020
Thierry Lézin MOUNGALLA/-
Ministre de la Communication et des Médias
Porte-parole du Gouvernement.

COMMUNIQUE DE LA COORDINATION NATIONALE DE GESTION DE LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS COVID-19 SUITE A SA RÉUNION DU VENDREDI 08 MAI 2020

Il s'est tenu ce jour vendredi 08 Mai 2020, de 11h à 13h30, à la Présidence de la République, sous la très haute autorité de Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, la 2ème réunion de la Coordination Nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19.

Ont été invités à se joindre aux Membres de la Coordination Nationale les Professeurs Fidèle YALA et Antoine Ange ABENA, respectivement président et vice-président du Comité d'experts. Deux (2) points étaient inscrits à son ordre du jour, à savoir :

I - Présentation du deuxième Rapport de la Task Force par son président, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille Public ;

II - Présentation du Rapport du Comité Technique de Riposte par Mme le Ministre de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement.

I - Présentation du 2^e Rapport de la Task Force Invité par le Président de la République à prendre la parole, M. Gilbert ONDONGO, Ministre d'Etat,

Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille Public a indiqué que le rapport soumis à l'examen de la Coordination nationale est structuré en trois parties. La première partie a traité de la mise en œuvre des mesures édictées par Son Excellence, Monsieur le Président de la République lors de son Message à la Nation du 30 avril 2020, les deux autres ayant pour objet de proposer les différents schémas de mise en œuvre de la riposte et de ses conséquences dans les semaines à venir.

Poursuivant son propos, le Ministre d'Etat a décliné l'ensemble des mesures annoncées par la Coordination Nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19 lors de sa réunion inaugurale du 10 avril 2020, les modalités de leur mise en œuvre et leur degré d'exécution. Les indications données par le Ministre d'Etat ONDONGO, président de la Task Force, ont permis à la Coordination Nationale de faire un large bilan d'étape de l'exécution des mesures annoncées depuis l'édition initiale de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo. Cette présentation a également permis un large tour d'horizon des mesures d'ores et déjà prises et une projection vers les mesures complémentaires qui devront être édictées dans le cadre de la

gestion de la crise née de l'apparition de la pandémie à coronavirus dans notre pays.

II - Communication de Mme le Ministre de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement sur le 2ème Rapport sur la Riposte à la pandémie du Covid-19

Invitée à son tour par le Président de la République à prendre la parole, Mme Jacqueline Lydia MIKOLLO, Ministre de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement a présenté à la Coordination nationale un nouveau bilan d'étape de la riposte opérationnelle nationale à la pandémie de coronavirus Covid-19.

Elle a notamment éclairé les Membres de la Coordination Nationale sur la mise en place progressive des organes départementaux et locaux de la riposte au Covid-19 placés sous la coordination des préfets et autres relais déconcentrés de l'Etat. Cette réponse améliore grandement l'efficacité de la riposte en l'adaptant au plus près du terrain et des populations.

La situation épidémiologique nationale se présente de la manière suivante, et ce la date de ce vendredi 8 mai, au moment où la Coordination Nationale se réunissait.

Nombre de cas déclarés positifs au Covid-19 : 288
Soit 14 cas supplémentaires au cours des dernières 24h

12 nouvelles guérisons, ce qui porte à 45 le nombre de personnes guéries.

Le nombre de malades décédés reste de 10.
Après un large tour d'horizon, et compte tenu des données qui lui ont été soumises, la Coordination Nationale a chargé M. Clément MOUAMBA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, assisté pour ce faire par la Task Force, de lui soumettre un plan global et complet de déconfinement progressif qui pourrait être mis en œuvre par étapes à compter du 16 mai 2020. Il est prévu que la Coordination Nationale se réunisse ensuite dans les meilleurs délais pour examiner ledit plan et l'entériner. Enfin, la Coordination invitera M. le Premier Ministre, Chef du Gouvernement à le présenter, une fois entériné, aux Congolaises et Congolais au cours de la semaine prochaine.

**Fait à Brazzaville, le 08 Mai 2020
Pour la Coordination Nationale,
Le Ministre de la Communication
et des Médias,
Porte-Parole du Gouvernement**

Présidence de la République
Secrétariat général du gouvernement
Decret n°2020-125 du 8 mai 2020

Portant nomination des administrateurs-maires de communauté urbaine

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°3-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale ;
Vu la loi n°2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nominations aux hautes emplois et fonctions civils et militaires ;

Vu le décret n°99-39 du 11 mars 1999 fixant le traitement de fonctions des préfets, sous-préfets et secrétaires généraux des régions et des districts ; Vu le décret n°99-286 du 31 décembre 1999 portant dérogation aux dispositions relatives aux abattements sur les salaires et indemnités alloués aux autorités locales ;

Vu le décret n°2003-20 du 6 février 2003 portant organisation et fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales ;

Vu le décret n°2004-11 du 3 février 2004 fixant le traitement de fonction des administrateurs-maires des arrondissements, des administrateurs-maires des communautés urbaines, des administrateurs délégués des communautés rurales, des secrétaires généraux de département, des conseils de département et de commune, des arrondissements, des communautés urbaines et des secrétaires administratifs des communautés urbaines ;

Vu le décret n°2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du premier ministre, chef du gouvernement ;

Vu le décret n°2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du gouvernement ;

Vu le décret n°2017-376 du 6 septembre 2017 du 6 septembre 2017 portant organisation des intérimaires des membres du gouvernement.

DECRETE:

Article premier : Sont nommés administrateurs-maires de communauté urbaine :

Département de la Bouenza :

- Communauté urbaine de Bouansa : M. MAMPOSSJI Justin Aimé
- Communauté urbaine de Loudima : Mme NZAHOU Léonie
- Communauté urbaine de Loutété : M. MOUANDA Simon
- Communauté urbaine de Mabombo : M. MILANDOU Anatole
- Communauté urbaine de Mouyondzi : M. KABALA Anne Marie

Département de la Cuvette :

- Communauté urbaine de Boundji : Mme NKENGUE NGOMA MBOU Rogette
- Communauté urbaine de Loukoléla : M. MPOUROU Rock Wilfrid
- Communauté urbaine de Makoua : M. ONGAYOLO Jean Emile
- Communauté urbaine de Mossaka : Mme FAMBY née OSSOMBO Elise Liliane
- Communauté urbaine de Tchikapika : Mme. NDZA Béatrice

Département de la Cuvette-Ouest :

- Communauté urbaine d'Etoumbi : M. KIBA Martin
- Communauté urbaine de Kellé : M. EKA Henri Vital
- Communauté urbaine d'Okoyo : Mme. NOMBO née LOEMBET Bienvenue

Département du Kouilou :

- Communauté urbaine de Hinda : M. NGOT Valentin
- Communauté urbaine de Madingou-Kayes : M. ONDONDA Charles

- Communauté urbaine de Mvouti : M. LOUBOUNGOU NOMBO Olivier
- Communauté urbaine de Tchiamba Nzassi : M. TATY Camille Francis

Département de la Lékoumou :

- Communauté urbaine de Komono : Mme. BOUANGA Silas Hortense
- Communauté urbaine de Zanaga : Mme. NGUEBILA née FANKANI Elisabeth

Département de la Likouala :

- Communauté urbaine de Bétou : M. MAWA MOLJDJOUAPA Modeste
- Communauté urbaine de Dongou : M. BOPAKA Raymond Albert
- Communauté urbaine d'Enyellé : Mme. SONGUETAYE Marie Claudine
- Communauté urbaine d'Epéna : M. MONGO Anaclét

Département du Niari :

- Communauté urbaine de Divenié : M. MABIOKO Emile
- Communauté urbaine de Kibangou : Mme. MOUEBO Marie Thérèse
- Communauté urbaine de Kimongo : M. MIBIMA Durand
- Communauté urbaine de Makabana : M. MABIALA KIBANGOU Guy Mathieu
- Communauté urbaine de Mbinda : M. BOUPASSDI avy Patrick

Département des Plateaux :

- Communauté urbaine d'Abala : M. ANGOUA Jean Baptiste
- Communauté urbaine de Gamboma : M. ONDZIA Félicien
- Communauté urbaine de Lékana : M. NTSIBA Hubert
- Communauté urbaine de Ngo : M. NGUEMPIO Gérard
- Communauté urbaine d'Ollombo : M. OBILI Fulgence Gloria
- Communauté urbaine d'Ongogni : M. ATIPO Louis

Département du Pool :

- Communauté urbaine de Boko : Mme. BANTSIMBA Laurentine
- Communauté urbaine de Kibouendé : M. MIAYOUKOU Serge
- Communauté urbaine de Kindamba : M. BALOSSA Binevenu
- Communauté urbaine d'Ignié : Mme. CAMARA Assitou
- Communauté urbaine de Mindouli : M. MAHOUNGOU Jean Bosco
- Communauté urbaine de Ngabé : M. OTINBI asile Boris

Département de la Sangha :

- Communauté urbaine de Mokéko : Mme. OBOUO née ITOKISSI JeaMe
- Communauté urbaine de Sembé : M. TONG René
- Communauté urbaine de Souanké : M. BIO Donatont

Article 2 : Le traitement mensuel de fonctions des intéressés est imputable au. b.ud, get de l'Etat, conformément au décret n°2004-II du 3 février 2004

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires et qui rend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.

COVID-19

L'essai clinique du produit israélien « Gammora » n'a pas eu lieu au Congo

Le gouvernement a apporté un démenti de l'information relayée par les médias étrangers sur un produit fabriqué en Israël qui aurait été administré à trente personnes malades du Covid-19 à la clinique dénommée « La Source » à Brazzaville.

Il y a quelques jours déjà que les médias étrangers font état d'un traitement israélien contre le VIH-sida testé au Congo dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 depuis le 8 avril. La propagation de cette information est amplifiée par les réseaux sociaux. Pour recadrer les choses et apporter sa part de vérité, le gouvernement congolais par l'entremise du ministère chargé de la Santé a publié un document pour démentir l'information.

En réalité, le Dr Walter Ka-



La ministre chargée de la Santé démentant l'information

zadi cité par ces médias, originaire de la République démocratique du Congo et de nationalité américaine, est actuellement en poste comme représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Bujumbura au Burundi.

Par ailleurs, la clinique « La Source » est un établissement de santé qui n'existe pas à Brazzaville, en République du Congo. « Le médicament dénommé Gammora ne fait pas parti du protocole d'accord de traitement des malades du

Covid-19 au Congo », a précisé le document signé par la ministre chargée de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo.

Pour sa part, le représentant de l'OMS au Congo, le Dr Lucien Manga, a démenti l'implication de la structure onusienne dans une éventuelle étude rapportée par les médias étrangers sur l'efficacité d'un médicament dédié au traitement du VIH-sida dans le traitement du Covid-19 au Congo-Brazzaville.

Rominique Makaya

500 sacs de farine de blé offerts aux pâtisseries de Poto-Poto

Le député de la troisième circonscription électorale de Poto-Poto, Ferréol Constant Gassackys, a donné aux pâtisseries et fabricants des produits locaux à base de la farine des sacs de farine de blé.



Un échantillon du don offert par Ferréol Constant Gassackys

Pour ce qui est des pâtisseries, certains d'entre eux sont retenus par le député pour offrir, chaque matin, du pain gracieusement aux populations. Ce geste, a déclaré Ferréol Gassackys, s'inscrit dans le cadre de l'élan de solidarité que les pouvoirs publics demandent à toutes les forces vives dans cette période de confinement où plu-

sieurs activités sont arrêtées.

« La société Minoco m'a contacté pour offrir de la farine de blé à notre population. Je me suis saisi de cette opportunité pour aider cette structure à réaliser cette tâche étant donné que j'ai la cartographie de ma circonscription électorale. C'est une opération intéressante parce que

nous allons chaque jour avoir cinquante mille pains que nous pouvons distribuer à la population », a-t-il indiqué.

De leur côté, les bénéficiaires ont salué ce geste qui vient non seulement renforcer leur activité ; mais également les aider à accomplir une action sociale remarquable.

Roger Ngombé

José Cyr Ebina insiste sur la sensibilisation à la maladie

Dans une interview accordée à la presse le 07 mai à Brazzaville, le député de la circonscription unique d'Ignié, département du Pool, José Cyr Ebina s'est attardé sur la sensibilisation au coronavirus (Covid-19).



José Cyr Ebina face à la presse

A la question, s'il vous était confié l'équipe de riposte à la maladie, par où alliez-vous commencer?, l'élu du Pool a indiqué que « d'abord la sensibilisation parce que la maladie n'a pas pour le moment de médicament ». « Parce que si le chef de l'Etat n'avait pas pris la décision de nous mettre en confinement dès que les premiers cas étaient déclarés, la pandémie allait être exponentielle au regard de notre comportement. Parce que beaucoup ne sont pas sensibilisés et ne croient pas à la maladie. Il faut donc beaucoup sensibiliser. Mettre en place des équipes qui feront le porte-à-porte lesquelles seront constituées des jeunes, des élus, des chefs de quartiers, de blocs, de familles », a-t-il renchéri.

Pour José Cyr Ebina, on devrait placer à chaque check-point, des thermoflashes pour contrôler la température. Concernant l'implication des députés du Parti congolais du travail dans la lutte contre le Covid-19, il a signifié que « le parti nous a réunis et nous a demandé d'assister les populations ».

Jean Jacques Koumba

BRAZZAVILLE

La mairie s'engage dans l'extension des cimetières publics

Lors d'une séance de travail, le 8 mai, à Brazzaville avec les personnes vivant autour des cimetières du centre-ville, notamment les expropriés de l'ex-Office national des postes et télécommunications (ONPT), le maire de la ville de Brazzaville par intérim, Guy Marius Okana, leur a demandé de libérer ces lieux pour permettre à la mairie d'agrandir cette nécropole.

Après avoir constaté que certaines personnes qui ont été dédommagées depuis 2009 continuent à squatter cet espace, Guy Marius Okana leur a demandé de trouver d'autres habitations puisque la majorité d'entre eux a déjà reçu l'argent. Mais ils continuent de vivre dans cet endroit qui servira d'extension du cimetière du centre-ville. « Vous savez bien que Brazzaville n'a plus de cimetière public. Chacun de son vivant cherche à avoir une par-



Guy Marius Okana lors de l'échange avec les expropriés de l'ex-ONPT/Adiac celle mais nous ne pensons pas à ceux qui nous quittent. De grâce, libérez cet endroit parce que nous devons agrandir le cimetière. Vous avez reçu de l'argent. Qu'est-ce que vous attendez pour libérer ? Vous devrez déménager le plus tôt possible », a indiqué le

maire par intérim. Il a, par ailleurs rappelé que les personnes qui ont récemment acheté des parcelles aux environs des cimetières publics doivent trouver des compromis avec les vendeurs.

Malheureusement dans ce lot de personnes qui, selon Guy Marius Okana, ont été totalement indemnisées par l'Etat congolais, il y a quelques têtes qui n'ont toujours rien reçu. « Je n'ai pas encore reçu de l'argent. J'ai mon titre foncier et mon permis d'occuper mais rien ne se fait », a expliqué une personne possédant une parcelle dans la zone du cimetière. Pour diligenter le processus d'expropriation, le maire par intérim a demandé à ces derniers de se rapprocher du ministère des Finances pour s'enquérir des modalités de paiement.

Rude Ngoma

NÉCROLOGIE

Mme Emilie Eyala, agent des Dépêches de Brazzaville, les familles Eyala, Tsébé, Ossibi, Bandjama, Mololi et les enfants du défunt ont la profonde douleur de vous annoncer

le décès de leur frère, oncle et père, Raymond Ndongo Koumen dit Cenhos, le 28 avril 2020 à Paris en France.

La veillée mortuaire a lieu dans la rue Bandza, n°4, au croisement de l'avenue Maya-Maya. La cérémonie des obsèques est prévue le 15 mai 2020 au cimetière de Gonesse, en France.



COVID-19

L'UE lance un pont aérien humanitaire vers l'Afrique

L'Union européenne (UE) et ses Etats membres ont décidé d'organiser des vols humanitaires vers plusieurs pays africains (Burkina Faso, Cameroun, Niger, République centrafricaine) pour acheminer les équipements et le personnel humanitaire nécessaires à la réponse contre la pandémie du coronavirus.

Le premier vol à destination de la République centrafricaine (RCA) a été effectué le 8 mai, avec à son bord, soixante-dix travailleurs humanitaires et du matériel médical. « Avec ce pont aérien humanitaire, l'UE veut répondre à ces défis et faciliter l'acheminement de l'aide et du personnel humanitaire nécessaires dans le contexte actuel de la pandémie. Pourquoi la RCA ? La crise du Covid-19 risque d'aggraver les besoins humanitaires dans tous les secteurs. Alors que le système de santé est déjà faible », a expliqué le commissaire européen Janez Lenarčič sur le choix de la RCA.

Le premier lot comprend: des tests pour le coronavirus, des gants, des masques, des médicaments, etc. Grâce à plusieurs vols, quarante tonnes d'équipements ont été livrés à la RCA. La Croix-Rouge française, qui est une des ONG bénéficiaires du premier vol va ainsi acheminer

deux cent mille masques chirurgicaux, cinq-cent-soixante-dix mille paires de gants, mille deux cents paires de sur-chaussures, cinq cartons de tests Covid-19, etc.

La Centrafrique a déjà reçu une première aide de la Fondation Chinoise Ali Baba, mais le besoin reste permanent. Aucun respirateur, un seul mois de test de coronavirus d'avance. « Ce que j'attends, c'est déjà le renforcement de nos capacités en matériel, en équipement et en intrants et à travers les humanitaires avec lesquels nous collaborons très étroitement pour que cela leur permette d'intervenir auprès des communautés, surtout dans le domaine du dépistage, de l'isolement de la prise en charge des malades et du suivi », a déclaré le ministre de la Santé, Pierre Somse.

Ce matériel sera utilisé par différents projets et notamment dans le cadre du programme Santé

financé par le Fonds Békou, un fonds fiduciaire multibailleur créé par l'Union européenne en 2014, aux lendemains de la dernière crise qui a secoué la RCA. Pour la Croix-Rouge française, ce pont aérien « vient pallier en partie les grandes difficultés de transport du fret humanitaire et des équipements de protection individuelle indispensables aux intervenants humanitaires et aux soignants. Sur le terrain, c'est donc un soulagement pour nos équipes, les autorités sanitaires et structures que nous appuyons dans la riposte, et pour les volontaires de la Croix-Rouge centrafricaine ». Le premier vol vers la RCA est un projet qui va durer entre trois et six mois afin de participer à la lutte contre le coronavirus. Par ailleurs, un pont aérien humanitaire va aussi concerner le Burkina Faso, le Niger et le Cameroun.

Yvette Reine Nzaba

Le comité scientifique sénégalais donne son feu vert à l'artémisia malgache

Le médicament conçu dans les laboratoires malgaches (Covid-Organics) a été validé, le 8 mai, par le comité scientifique sénégalais.

Dans un entretien avec une radio locale, le Pr Daouda Ndiaye, chef de l'équipe des scientifiques, a confirmé la nouvelle. « Nous allons vers l'utilisation de l'artémisia. De notre côté sur le plan scientifique, notre feu est vert ».

Le pays se dirige vers la rédaction du protocole de recherche sur le Covid-Organics, « nous allons travailler sur un protocole pour voir comment le donner aux Sénégalais ». Ce protocole sénégalais aura pour but d'être « préventif et curatif », a précisé l'épidémiologiste, par ailleurs chef du service de parasitologie-mycologie de l'Université Cheikh-Anta Diop de Dakar, ajoutant que son équipe est « en train d'accélérer les procédures ».

A noter que le ministère sénégalais de la Santé a confirmé la réception d'échantillons du Covid-Organics, le remède malgache contre le nouveau coronavirus, avant d'annoncer le début d'un essai clinique sur ses composantes, dont l'Artemisia.

Le 8 mai, le Sénégal comptait officiellement 1 551 cas d'infection au Covid-19 (+ cinquante-neuf par rapport à la veille) dont 611 ont été déclarés guéris (+ quarante-neuf par rapport à la veille), treize personnes décédées (égal à la veille), une personne évacuée (décédée en France) et 926 sous traitement (+ dix par rapport à la veille) selon un communiqué officiel du ministre de la Santé. La maladie touche onze régions sur quatorze. Le premier cas avait été diagnostiqué le 1er mars. Le ministre a souligné que les commerçants sont particulièrement exposés et les exhorte à porter des masques et à adopter les gestes barrières. La première personne décédée, le 31 mars, est Pape Diouf, ancien président de l'Olympique de Marseille, qui était placé en réanimation à l'hôpital Fann de Dakar.

Y.R.Nz.

Le recul de la forêt s'accélère en Afrique

L'Afrique est le seul continent au monde où le recul de la forêt s'accélère, selon les premiers enseignements d'un rapport quinquennal dévoilé par l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).



La perte de forêts en Afrique s'est accélérée dans la dernière décennie, passant de 3,4 à 3,9 millions d'hectares de forêts en moins chaque année. Pour les experts de la FAO, une partie de l'explication vient de la croissance démographique dans la région et de l'agriculture de subsistance à petite échelle. Un recul insuffisant de la pauvreté combiné à la croissance démographique fait que la pression sur les forêts est augmentée. Ce qui est préoccupant puisque les forêts en Afrique représentent aussi une source très importante de nourriture, de bois de chauffage et de bois énergie.

Au niveau mondial, cependant, le recul de la forêt a poursuivi son ralentissement, mais cette tendance positive s'est nettement fragilisée ces dix dernières années : alors que la moyenne de perte de forêts au niveau mondial avait baissé de 2,6 millions d'hectares par an entre 1990/2000 et la décennie 2000/2010, il n'a baissé que de 0,5 millions entre cette dernière et 2010/2020, pour atteindre en moyenne -4,7 millions d'hectares annuels.

Depuis 1990, le monde a perdu 178 millions d'hectares de forêts, soit une superficie équivalente à la Libye.

Le total des forêts dans le monde représente un peu plus de 4 milliards d'hectares, soit environ 31% des terres émergées de la planète.

D'après AFP





Agence de VOYAGES et de TOURISME

- Vente de Billets d'avion
- Assistance voyage
- Visas
- Reservation Hôtels
- Location de voitures

SÉJOUR TOURISTIQUE À

DUBAI








POINTE NOIRE: Tél.: +242 05 555 55 79 - 04 485 09 09
 E-mail: salespnr@hariomtravels.net
 BRAZZAVILLE : Tél.: +242 05 302 67 86 - 04 431 03 50
 E-mail: salesbvz@hariomtravels.net
 www.hariomtravels.net

Le Monde est à v



MTN Congo soutient la lutte contre la pandémie COVID-19

La République du Congo, comme tous les autres pays africains et du monde, est frappée par le Covid-19, une pandémie mortelle avec des incidences désastreuses sur la vie sociale, politique, économique, culturelle et sportive.

La lutte contre ce dangereux virus requiert le concours de tous, aussi bien du gouvernement que des entreprises, des collectivités et des individualités. Nous sommes tous interpellés. En cela, l'implication de MTN Congo est un exemple inspirateur, dans la sensibilisation des populations et les solutions apportées à certains problèmes auxquels elles sont confrontées dans cette crise sanitaire qui déstabilise toutes les économies.

Entreprise citoyenne, par excellence, « Po Na Yo » (pour moi, pour toi, pour nous, pour vous, pour la communauté), MTN Congo n'a pas lésiné sur les moyens en investissant depuis le début de la crise plus d'un milliard de F CFA, à travers de multiples actions.

Dès l'annonce en mars dernier des premiers cas du Covid-19 dans notre pays, l'opérateur de téléphonie mobile, conscient de sa responsabilité sociétale et de la gravité de cette pandémie qui ne cesse d'emporter des vies, a pris un train de mesures pour contrer la propagation de ce virus au sein de nos communautés. Le tout en adéquation avec les recommandations de l'OMS et les règles édictées par le gouvernement.

Par le canal de ses réseaux sociaux et des campagnes SMS d'une valeur de 342 000 000 FCFA, MTN Congo a commencé à mettre à la disposition de ses presque 3 millions abonnés, des informations essentielles sur les modes de contamination et les gestes barrières appropriés. Au total, c'est plus de 257 043 fans répartis entre Facebook, Twitter et Instagram qui ont été touchés. Sur Facebook, MTN Congo a mis en contact direct ses clients avec un médecin de l'OMS qui a répondu à toutes leurs interrogations sur le



Covid-19.

En sus, elle a rappelé aux uns et aux autres la nécessité de maintenir en état de propreté des milieux de vie et de travail, d'éviter les regroupements de personnes, les sports de masse, etc. Le programme Yello Fitness, par exemple, lancé il y a quelques mois, a été suspendu dans sa forme habituelle, se conformant aux recommandations du gouvernement qui a déconseillé les rassemblements de masse. Pour maintenir les Congolais en forme, ce programme plébiscité est désormais disponible dans sa version digitale tous les dimanches de 7H à 9H sur l'application MTN TNN.

En effet, la fermeture de tous les établissements scolaires a amené MTN Congo à soutenir le gouvernement, notamment le Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation (MEPSA), dans la production et la diffusion gratuite des cours sur son

application Télé Na Ngai (TNN) pour une valeur de 15 millions; cours également diffusés sur la chaîne nationale de télédiffusion du Congo et sur le site web dudit ministère. Ces cours sont destinés aux élèves en classe d'examen du cycle général et dont la production a une valeur de 15 000 000 F CFA.

Pour faciliter l'accessibilité à ces cours en ligne, la société MTN Congo a donné la gratuité à tous les internautes sur son application et sur le site web du MEPSA. A titre d'exemple, pour les élèves connectés sur l'application TNN, afin de suivre les cours pendant au moins trois heures, durant dix jours, c'est la somme de 75 millions de F CFA relative à la connexion internet que la société MTN Congo aura cédé en faveur de l'éducation des enfants congolais. Ceci, sans compter les 350 millions par mois relative la gratuité qu'elle a accordée aux élèves qui accéderont aux cours via le site web du ministère.

Par ailleurs, sous le patronage du ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique, M. Léon Juste Ibombo, accompagné de sa collègue de la Santé, Mme Jacqueline Lydia Mikolo, le Directeur Général par intérim de MTN Congo, M. Ayham MOUSSA a fait un don destiné aux agents de santé. Ceux-ci, placés en première ligne de la lutte contre le virus mortel, n'ont donc pas été oubliés. En leur faveur, MTN Congo a investi près de 7.520.000 de F CFA avec un don composé, entre autres, de kits de prévention contre le Coronavirus et des Sims leur permettant de communiquer gratuitement à travers le territoire national.

S'agissant des transactions financières électroniques, MTN Congo a rendu gratuits tous les transferts P2P, c'est-à-dire les envois et réceptions des transactions Mobile Money. Ce qui représente une subvention par mois de 180 millions de

F CFA prélevée sur les revenus mensuels de l'entreprise.

Bien plus, en cette période cruciale de confinement à domicile, où les télécommunications, l'internet, sont déterminants pour rester en contact, travailler à distance et s'informer de la situation du pays et du reste du monde, MTN Congo a tout mis en œuvre pour non seulement garantir une bonne qualité de service à tous ceux qui ont choisi le premier et le meilleur réseau de téléphonie mobile au Congo mais a en sus mis en avant son application AYOKA qui permet aux abonnés MTN Congo de rester en contact avec leurs proches même sans forfait internet. Elle a aussi offert des bonus internet allant jusqu'à 100% ainsi que des bonus SMS avec 100 SMS gratuits chaque jour sur Widge pour une valeur mensuelle de 350 000 000 millions.

Comme on le constate, MTN Congo est plus que jamais engagée à contribuer au bien-être des communautés du Congo.

Charité bien ordonnée commençant par soi-même, au niveau interne, l'équipe dirigeante de MTN Congo, soucieuse de protéger le personnel, a également mis à sa disposition des gels hydro alcooliques, des gants, des masques, et procède régulièrement à la désinfection de ses agences, ainsi que la diffusion d'informations visant à renforcer leur sécurité des MTNers et celle de leur famille. Elle a aussi institué le télétravail pour l'ensemble de son personnel qui travaille depuis leurs maisons avec une discipline extraordinaire.

Dans un message afférent au Covid-19 au Congo, le Directeur Général par intérim de MTN Congo, M. Ayham Moussa, a encouragé toute la communauté congolaise à appliquer les mesures édictées par le gouvernement, pour freiner la propagation du virus.

Attention, le Coronavirus est là !



Ensemble contre le Coronavirus

Y'ello Fitness s'invite chez vous !

Repoussez vos limites, avec **coach Carlos**, tous les dimanches de 7h à 9h.

TNN A suivre sur Télé Na Ngai

INTERVIEW

Denis Sassou N'Guesso sur : « Nous ne croyons pas à un effondrement de l'économie congolaise »

Dans un entretien exclusif accordé à RFI et France 24 depuis Brazzaville, le président congolais Denis Sassou-Nguesso revient notamment sur la pandémie de Covid-19, sur la prolongation des mesures de confinement jusqu'au 15 mai. Denis Sassou-Nguesso confirme que tous les traitements qui sont faits ailleurs, comme le protocole du professeur Raoult ou l'Artemisia de Madagascar, doivent être essayés en milieu hospitalier, sous contrôle. Denis Sassou-Nguesso évoque aussi la chute des cours du pétrole.

« Nous avons confiance, nous ne croyons pas à un effondrement de l'économie congolaise », estime-t-il. Il demande une aide entre 300 et 500 millions de dollars au FMI. Le président congolais dément par ailleurs les révélations de l'ONG Publiez ce que vous payez selon lesquelles sur 69 projets de santé publiés qu'elle a suivis en 2017 et 2018, aucun n'a abouti. « C'est dans l'imagination de ceux qui parlent », déclare-t-il. Denis Sassou-Nguesso écarte aussi toute mesure de libération des opposants Jean-Marie Michel Mokoko et André Okombi Salissa. À ceux qui pensent qu'il prépare son fils Denis Christel Sassou-Nguesso pour lui succéder un jour, « cela est de la légende », répond-il sèchement. Interrogé sur le dossier Libyen, le président congolais, qui dirige le Comité de Haut-niveau de l'Union africaine sur la Libye, déplore la situation qui prévaut sur le terrain. Quant à la conférence de réconciliation nationale qui devait se tenir en juillet à Addis Abeba, il reconnaît que « les conditions actuelles ne permettent pas d'aller vers cet objectif ». Denis Sassou-Nguesso rappelle qu'il n'y a pas de solution militaire et appelle les belligérants « à la sagesse » pour que la souffrance du peuple libyen soit abrégée.

France24 : Monsieur le président, vous venez d'annoncer que le confinement, en raison du Covid-19 au Congo, qui devait se terminer à la fin du mois d'avril, allait être prolongé jusqu'au 15 mai. Vous avez aussi annoncé le port obligatoire du masque, une campagne de dépistage à grande échelle. Est-ce que cela veut dire que vous craignez que le pire soit encore devant vous, face à cette pandémie ?

Denis Sassou-Nguesso : Oui, nous avons pris ces décisions, parce que ces derniers temps, après trente jours de confinement, nous avons observé une remontée d'épidémie. On atteint aujourd'hui près de 260 cas, dont 10 morts – 2 médecins, parmi les morts – et une trentaine de cas guéris. Nous pensons que l'épidémie est encore là et voilà pourquoi nous avons cru utile de renforcer les mesures au cours des quinze prochains jours.

Pour les malades du Covid-19, il existe des traitements qui font débat. Celui basé sur la chloroquine et celui développé par Madagascar, à base d'artémisia*. Vous venez d'en commander, mais certains doutent de l'efficacité de ces remèdes. Comptez-vous l'utiliser au Congo ?

Nous pensons que tout le monde fait confiance au progrès de la science, mais devant nous, nous avons aussi des vies à sauver, puisque les scientifiques n'ont pas encore mis au point un médicament efficace, accepté par tous, nous pensons que tous les essais qui sont faits ailleurs et qui ont donné quelques signes d'efficacité, comme le protocole du professeur Raoult ou le produit de Madagascar, nous pensons qu'en milieu hospita-



lier, sous contrôle, nous devons les essayer, nous aussi, pour tenter de sauver des vies.

Monsieur le président, il y a évidemment cette crise sanitaire – vous venez de le dire – vous êtes encore en plein dedans – il y a une crise économique –, mais pour votre pays, en plus, il y a une crise pétrolière. Le prix du baril s'est effondré ces derniers temps. Vos revenus pétroliers vont être divisés de moitié. On prévoit une récession sévère. Est-ce que vous n'êtes pas inquiet ? Est-ce que vous ne craignez pas un effondrement économique de votre pays ?

Oui, les éléments que vous avancez sont exacts. Notre Parlement vient d'approuver un collectif budgétaire qui réduit notre budget 2020 de moitié, mais nous avons confiance. Nous pensons que le monde a connu des situations aussi graves dans le passé et que les économies du monde reprendront. Le pétrole remontera aussi – les prix –, et nous ne croyons pas à un effondrement général de tout ceci, pas à un effondrement de l'économie congolaise non plus.

Monsieur le président, le FMI ne vous a pas inclus dans une première liste de vingt-cinq pays à qui il accorde une aide d'urgence. Ne craignez-vous pas d'être oublié, d'autant que le FMI a gelé une tranche d'aide en décembre, estimant que vous n'aviez pas rempli vos obligations, notamment en matière de transparence, de restructuration de votre dette avec la Chine, et surtout avec des traders pétroliers ?

Nous sommes en rapport constant avec le Fonds monétaire international. La dette du Congo a été très structurée, avec l'appui de la Chine. Nos négociations avec les traders vont dans la bonne direction. Nous pensons que le Fonds monétaire international tient compte de tous ces éléments-là et approuvera la demande d'aide d'urgence que nous avons formulée.

Monsieur le président, vous de-

mandez combien au Fonds monétaire international et est-ce que vous pensez que vous allez, en effet, conclure ? Il y a deux traders pétroliers notamment, avec qui vous êtes en litige depuis des années et on parle de grosses sommes. C'est Trafigura et Glencore. Est-ce que vous allez conclure un accord avec eux et combien demandez-vous au FMI ?

Nous avons confiance. Nous pensons que nous allons conclure avec Trafigura et Glencore. Au Fonds monétaire, nous demandons une aide qui peut aller vers 300-400-500 millions de dollars, pourquoi pas... Mais nous maintenons le contact avec les autorités du Fonds monétaire.

Face à cette épidémie, des intellectuels africains ont lancé un appel aux chefs d'État pour qu'ils fassent plus pour leur population. Vous, qui êtes au pouvoir depuis longtemps, dans un pays *aussi riche* potentiel, vous devez vous sentir particulièrement visé. Reconnaissez-vous votre part de responsabilité ?

Les intellectuels dont vous parlez, je ne sais pas s'ils sont à notre contact ici, sur le continent. Mais en tout état de cause, nous sommes responsables de la vie de nos populations, oui, c'est vrai. Et nous avons pris une série de mesures pour atténuer les difficultés que connaissent les populations en cette période de crise. Par exemple, un Fonds de solidarité de 100 milliards de francs Cfa pour soutenir les entreprises en difficulté, et le secteur informel, de l'aide en direction des populations les plus démunies... Nous pensons que nous prendrons toutes les mesures pour soutenir notre peuple dans cette situation difficile. Nous l'avons toujours fait dans le passé.

Monsieur le président, il y a une organisation non-gouvernementale qui s'appelle « Publiez Ce Que Vous Payez » qui vient de révéler, elle a fait une étude sur les projets de santé, en affirmant que sur soixante-neuf projets de santé budgétés en 2017 et 2018, aucun n'avait vu le jour. Ce qui

pose quand même une question, à savoir : de l'argent a été budgété pour construire des hôpitaux. Il a disparu, il a été détourné. D'abord, votre réaction à ces affirmations et si elles sont avérées, que comptez-vous faire ?

Tout ceci est faux. Aucun sou n'a été détourné. Nous avons programmé la construction de près de quatorze hôpitaux. Douze pour les départements, un hôpital central des armées, l'hôpital *mère-enfant* qui est terminé et qui est en fonctionnement. Les autres sont à presque 75 % pour le gros œuvre. Mais tous ces chantiers ont été arrêtés et ils sont suspendus à cause de l'effondrement du cours du pétrole. Nous avons bon espoir qu'ils seront relancés et nous allons programmer d'en relancer deux, cette année.

Donc ce sont des accusations mensongères ? C'est ce que vous dites ?

Ce n'est que dans l'imagination. Ceci est dans l'imagination de ceux qui parlent et qui parlent au loin. Il serait bon qu'ils viennent ici au Congo, en Afrique, pour s'imprégner de la réalité.

Les organisations de défense des droits de l'homme, comme Amnesty International, demandent la libération de prisonniers politiques pendant la pandémie. Elles citent notamment vos opposants Jean-Marie Michel Mokoko, André Okombi Salissa. Est-ce que vous êtes disposé à faire ce geste pour des raisons sanitaires et humanitaires, avant la prochaine présidentielle du premier trimestre 2021 ?

Madame, je dois vous dire que les personnes que vous citez ne sont pas en prison, parce que ce sont des personnalités politiques. Elles ont pris part à l'élection présidentielle en 2016 en toute liberté et elles ont été poursuivies en justice pour des faits de droit commun. C'est pour ces faits-là que ces personnes ont été condamnées. Dans tous les cas, en ce qui concerne le gouvernement, il a été décidé de la libération de 365 prisonniers, qui ont été condamnés pour des délits mineurs. D'autres, parce qu'ils avaient

déjà purgé la plus importante partie de leur peine, 365 prisonniers ont été libérés pour désengorger les prisons. Mais les personnalités que vous citez ne sont pas en prison parce que ce sont des personnalités politiques, mais parce qu'elles ont commis des délits de droit commun.

Et donc elles ne seront pas libérées ? C'est ce que vous nous dites, aujourd'hui ?

Il n'y a pas de raison pour qu'elles soient libérées. J'ai dit : pour désengorger les maisons d'arrêt, 365 prisonniers ont été libérés.

On a mentionné rapidement la présidentielle de 2021. Elle est prévue au premier trimestre. On sait que le calendrier électoral, dans certains pays, va peut-être être bousculé à cause de la pandémie. Est-ce qu'il aura bien lieu en temps et en heure ou est-ce que vous envisagez un report en raison du Covid-19 ?

Cette question n'est pas encore à l'ordre du jour.

Certains prétendent que vous préparez votre fils Denis Christel Sassou Nguesso pour vous succéder un jour. Est-ce exact ? Est-ce votre souhait ?

Madame, cela est de la légende. Est-ce que nous pouvons aborder des questions plus sérieuses qui sont, en réalité, d'actualité ? S'il vous plaît...

On va parler d'une question d'actualité, qui hélas, est une question d'actualité depuis longtemps sur le continent : la Libye. Vous êtes en charge du Comité de haut niveau de l'Union africaine. À ce propos, les espoirs de cessez-le-feu ont volé en éclats. Les combats se multiplient. Toutes les tentatives de médiation ont échoué. Est-ce qu'on est vraiment au bord de la catastrophe en Libye et est-ce que la Conférence de réconciliation nationale qui était prévue à Addis-Abeba en juillet pourra avoir lieu dans ces conditions ?

Vous décrivez là une situation regrettable et dramatique. Pourtant, depuis la réunion de Berlin, il a été entendu que la question de la Libye n'avait pas de solution militaire et qu'il fallait aller vers des solutions politiques, aller vers un cessez-le-feu.

Et pour l'Union africaine il s'agit de préparer, puis de tenir un forum de réconciliation nationale inclusif à Addis-Abeba. Vous voyez bien que les conditions ne permettent pas, pour le moment, d'aller vers cet objectif. Mais l'Union africaine continue de conserver cet objectif-là, parce qu'elle considère qu'il n'y a pas de solution militaire en Libye. Et vous voyez bien que cette situation crée des drames dans les milieux des femmes, des enfants, de migrants...

Nous profitons de cette occasion pour lancer un appel aux belligérants en Libye, un appel à la sagesse pour que la souffrance du peuple libyen soit abrégée.

Propos recueillis par RFI et France 24

COVID 19

195 pays et territoires touchés dans le monde

Le continent africain est pour l'instant moins sévèrement touché par la pandémie avec 2.007 décès pour 51.569 cas officiellement recensés au 7 mai.

Depuis son apparition en décembre 2019 en Chine, l'épidémie a fait plus de 270 000 morts dans le monde. 3,9 millions de cas ont été officiellement diagnostiqués dans 195 pays et territoires. Les Etats-Unis sont le pays le plus touché avec près de 76 000 décès. A travers le globe, les effets dévastateurs du coronavirus sur les économies se précisent, incitant de nombreux pays à sortir du confinement. Le Royaume-Uni, qui accuse plus de 30.000 morts, va voir son activité dégringoler avec une chute du produit intérieur brut de 14%. En France, un demi-million d'emplois ont été détruits dans le secteur privé depuis le début de la crise et l'activité reste en recul d'un tiers par rapport à la normale. Aux Etats-Unis, nation la plus touchée au monde avec 73.000 morts, des dizaines de millions de personnes ont dû s'inscrire au chômage sous l'effet de la pandémie.

Toutefois, les effets les plus dévastateurs et déstabilisateurs se feront sentir dans les pays les plus pauvres, où les Etats ne sont pas à même de soutenir financièrement leurs populations a alerté en fin de semaine l'ONU, qui veut lever 4,7 milliards de dollars pour protéger des millions de vies. «Si nous n'agissons pas maintenant, nous devons nous préparer à une augmentation significative des conflits, de la faim et de la pauvreté. Le spectre de multiples famines se profile», a mis en garde un haut responsable.

FAITS MARQUANTS

* **Le président sud-africain Cyril Ramaphosa** a annoncé vendredi la remise en liberté sous contrôle judiciaire de 19.000 détenus afin de vider les prisons du pays dont la surpopulation en fait des cibles privilégiées de la pandémie de coronavirus. Le chef de l'Etat a pris cette décision en réponse à l'appel des Nations unies en faveur d'une réduction de la population des prisons de façon à y rendre possibles les mesures de distanciation sociale et d'isolement. 160.000 détenus sont incarcérés dans les 243 établissements pénitentiaires sud-africains.

* **Une visioconférence à laquelle participaient enfin de semaine des députés sud-africains** a été piratée. Quelques minutes avant le début officiel de la réunion, organisée de façon virtuelle via l'application Zoom en raison de la pandémie de Covid-19, les parlementaires ont vu des photos pornographiques sur leur écran et entendu des voix non identifiées insulter la présidente de l'Assemblée nationale Thandi Modise qui présidait la réunion et l'a aussitôt ajournée. L'application Zoom est pointée du doigt pour ses faiblesses en termes de sécurité.

* **Les autorités sanitaires** ont lancé jeudi un appel à la population de Niamey à se rendre à nouveau dans les centres de soins, moins fréquentés depuis l'arrivée du coronavirus au Niger et la peur d'être contaminé. Après la notification du premier cas du coronavirus dans la capitale le 19 mars, des hôpitaux y ont accueilli des malades dont certains sont morts avant la confirmation de leur contamination par le virus. Des centaines de membres du personnel soignant ayant eu un contact avec les malades ont été mis en quarantaine. Depuis, de nombreux patients se méfient des centres de soins de peur d'une contagion.

* **La Russie où le confinement a été prolongé jusqu'au 31 mai**, dénombre près de 188 000 cas ce qui fait du pays le 5e au monde en termes de contaminations avec une envolée des cas depuis une semaine qui peut s'expliquer par la multiplication des tests effectués (4,98 millions). Statistiquement, le nombre de décès demeure néanmoins faible avec 1.723 morts. Moscou explique sa faible mortalité par une série de mesures sanitaires prises très tôt dans la crise, comme la fermeture des frontières et le confinement des populations jugées les plus à risques, comme les personnes âgées.

* **L'Iran pays le plus touché par la pandémie au Proche et Moyen-Orient**, a jugé la situation relativement stable concernant la propagation du nouveau coronavirus dans le pays, annonçant vendredi 68 décès supplémentaires et plus de 1.000 nouvelles infections pour le quatrième jour consécutif.

Au Brésil, où le coronavirus a déjà tué plus de 8.000 personnes, le taux de mortalité est particulièrement élevé chez les plus défavorisés, notamment dans la population noire. «La pandémie ne fait que creuser les inégalités historiques héritées de l'esclavage», estime Emanuelle Goes,

de l'institut Fiocruz de Rio de Janeiro. En Equateur, un tiers des 2,7 millions d'habitants de Guayaquil, foyer épidémique du Covid-19 et capitale économique de l'Equateur, ont contracté le coronavirus, selon la maire de la cité portuaire, Cynthia Viteri.

La Chine soutien la création d'une commission sous l'égide de l'OMS

Dans un contexte mondial très tendu, en réponse aux pressions de certains Etats exigeant une enquête sur l'apparition du virus dans le pays fin 2019, la Chine a déclaré soutenir la création d'une

commission sous l'égide de l'OMS afin d'évaluer la réponse mondiale au Covid-19, mais uniquement après la fin de l'épidémie. Et avec des conditions.

L'évaluation devra se faire de façon ouverte, transparente et inclusive, sous l'égide du patron de l'OMS Tedros Adhanom Ghebreyesus, et au moment opportun après la fin de l'épidémie. La Chine souhaite également que la démarche soit validée au préalable par l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS ou son conseil exécutif. Et elle y met un préalable : il ne doit pas s'agir d'une procédure visant spécifiquement la Chine, mais bien d'une évaluation qui concernerait l'ensemble des pays du monde.

La commission, demande la Chine, aura pour objectif de faire un bilan de l'expérience et des lacunes de la réaction internationale à l'épidémie et d'émettre des suggestions sur les moyens de renforcer le travail de l'OMS, de développer les infrastructures de santé des Etats, et d'améliorer la capacité de réponse mondiale aux maladies infectieuses.

La Chine, première à avoir rapporté des cas de Covid-19 après l'émergence de l'épidémie dans la ville de Wuhan, se dit favorable à la recherche de l'origine du virus. Elle souligne cependant que le nouveau coronavirus ne vient pas forcément du territoire chinois, car le patient zéro, qui n'a pas été retrouvé, aurait pu arriver d'ailleurs.

Julia Ndeko

Un déconfinement contre les émeutes de la faim au Nigeria et en Afrique du sud

L'Afrique du Sud et le Nigeria, les deux puissances économiques africaines ont été très affectés par les mesures de restrictions visant à contenir la propagation du Covid-19.

Les populations de ces deux pays se sont senties comprimées. Sentant de leur côté monter une certaine colère, les dirigeants du Nigeria et de l'Afrique du Sud ont été contraints d'assouplir les mesures. Des centaines de milliers de jeunes, sans travail et manquant de nourriture commençaient à piller les magasins et à défier les forces de l'ordre. Dans ces pays déjà déchirés par les inégalités sociales, l'économie informelle assure une grande partie des emplois et la survie de la population. Le confinement ne pouvait être prolongé indéfiniment. Tous les ingrédients étaient ainsi réunis pour que les tensions éclatent en émeutes.

Dans ce contexte, les Sud-Africains ont été autorisés à reprendre le travail, sous stricte protection sanitaire, dans des secteurs comme la restauration à emporter, le bâtiment, l'agri-

culture, le secteur minier, le textile et la maintenance. Toutefois, les déplacements restent limités au strict nécessaire et les écoles restent fermées au moins jusqu'au mois de juin. Le port du masque est également obligatoire dans les lieux publics et le couvre-feu en vigueur de 20h à 5h.

Les spécialistes sont cependant unanimes. Les mesures de confinement mises en place depuis cinq semaines dans le pays ont permis de ralentir la progression de la pandémie. L'Afrique du Sud compte le plus grand nombre de cas sur le continent avec 5600 cas et une centaine de morts enregistrés.

Mais la décision a été difficile à prendre pour les autorités sud-africaines qui ont voulu éviter des émeutes aux conséquences inimaginables dans les townships pour les populations pauvres.

Pour les populations du Nigeria, la levée progressive des mesures de confinement sonne comme la fin d'un cauchemar dans ce pays de plus de 200 millions d'habitants. Les activités économiques ont repris dans l'ensemble du territoire, à l'exception de l'Etat de Kano. Malgré la mise en place d'un réseau d'entraide de particuliers et quelques aides du gouvernement pour les plus démunis,

la situation devenait intenable pour des millions de Nigériens, dont la plupart dépendent de l'économie informelle. Certaines personnes n'avaient plus accès à la nourriture pour survivre.

«Le gouvernement n'avait plus de choix», déclare l'économiste nigérian Chukwuka Onyekwena, «d'autant qu'il n'a pas les moyens financiers pour soutenir son économie. Ses revenus pétroliers se sont évaporés depuis le début de la crise». Il poursuit : «Avec la chute des cours du pétrole, l'augmentation de la dette et le peu de revenus fiscaux, le Nigeria dispose de peu de marge de manoeuvre pour répondre à cette crise et le futur paraît sombre». Mais, comme l'Afrique du Sud, le Nigeria a maintenu le port obligatoire du masque dans les lieux publics, les mesures de distanciation et la fermeture des

frontières. Nul ne peut prédire si ce déconfinement progressif va automatiquement entraîner une explosion de cas de Covid-19. Pour le gouvernement sud-africain, la prochaine étape sera la levée du confinement, mais en fonction des impératifs de protection de la santé publique et la nécessaire reprise de l'économie.

Pour d'autres raisons, notamment le recul des cas de propagation de l'épidémie, plusieurs pays africains ont ou vont entamer un assouplissement progressif des mesures de déconfinement dans les prochains jours, avec le maintien du port du masque et la distanciation. C'est le cas au Cameroun depuis le 1er mai, ce sera également le cas au Congo à partir du 15 mai et au Maroc à partir du 18 mai. Mais la peur de mourir reste présente.

Noël Ndong

«Avec la chute des cours du pétrole, l'augmentation de la dette et le peu de revenus fiscaux, le Nigeria dispose de peu de marge de manoeuvre pour répondre à cette crise et le futur paraît sombre».

COVID-19

Divertissement par les chroniques musicales au fil des jours du confinement

Parmi les nombreuses initiatives qui ont vu le jour sur les réseaux sociaux, celle du journaliste Clément Ossinodé. En fin connaisseur de la musique, il a partagé ses chroniques musicales en vue de garder la mémoire vive de la musique congolaise des deux Congo.

Les Congolais de France lui vouent reconnaissance et gratitude : deux mois durant, les rubriques musicales du journaliste ont rythmé et rempli les journées des nombreux internautes coincés chez eux dans leurs lieux de confinement respectifs.

Par exemple, pour la plupart, c'était une belle attention de découvrir la rétrospective de l'artiste des années 50-60, Lucie Eyenga, née en 1934 à Bandaka, alors Coquelathville - Congo Belge. Pour le chroniqueur, elle demeure la plus impressionnante et la plus spectaculaire chanteuse congolaise de tous les temps. « Elle était prédestinée à devenir chanteuse, car issue d'une famille de l'ethnie « mongo » trempée dans les rythmes « zebola », et parce que chanter et danser étaient un bonheur pour elle », peut-on lire sur son mur.

Pour la mémoire d'Aurlus Mabelé mort le 19 mars 2020 à Paris, il écrit : « En 1974, ensemble avec ses compatriotes tels que Mav Cacharel, Jean Baron, Pedro Wapechkado et autres, Aurlus Mabelé crée le groupe Ndimba Lokole. Il se confirme comme parolier qui évolue sur des thèmes sciemment instaurés pour plaire aux jeunes. Il



Clément Ossinodé

ouvre la voie et montre ce qu'il adviendra lorsque la musique sera libre de toute contingence matérielle ou sociale ».

Clément Ossinodé revient sur l'impact de Cyriaque Bassoka dans la musique afro-world, magnat de la production et de la distribution musicale décédé le jeudi 9 avril 2020 à Corbeille-Essonne, (France) par coronavirus. Il écrit : « En 2019, « Cyriaque Bassoka Productions » a été l'un des plus grands producteurs et distributeurs de la musique du Bassin du Congo. Tout comme il a été l'exportateur en Afrique de la culture musicale « Soukous », « Rumba », « Makossa », « Coupé-décalé », « Afrobeat »... , jusqu'à gagner le cœur de la jeunesse des quartiers popu-

lares adeptes de la musique urbaine ». Parmi les commentaires des internautes, on peut lire : « Voyage dans le temps assuré : merci ! ».

Clément Ossinodé est né le 23 novembre 1939 à Kantse (Okoyo), dans le département de la Cuvette-Ouest. Comptable, journaliste, diplomate, après une carrière bien remplie, il s'est installé en France au début des années 2000. Il est aujourd'hui le chroniqueur musical multimédia le plus sollicité sur la place de Paris, en raison de sa solide connaissance de la musique congolaise. A son actif, de nombreux écrits, parmi lesquels son « Panorama de la musique congolaise », paru au début des années 80. Ces dernières années, il a publié quelques ouvrages sur les Bantous de la capitale et, surtout, un condensé de l'histoire de la musique congolaise. Ses publications font autorité. Non encore publié, il a ajouté également un aperçu historique de la musique congolaise en douze chapitres. Un recensement des lignes essentielles décennie par décennie sans rentrer dans les détails, juste en reprenant les temps forts, les formes et les signes distinctifs à travers la vie des principaux acteurs.

Marie Alfred Ngoma

FOOTBALL

Reprise en vue des championnats allemand, bulgare, croate, suisse et turc

Alors que la pandémie du Covid-19 semble en perte de vitesse, plusieurs fédérations européennes ont annoncé la reprise prochaine des compétitions sportives, dont le football. Une décision qui concerne plusieurs Congolais.

Le 16 mai prochain, la Bundesliga devrait ouvrir le bal en relançant ses championnats de Bundesliga et Bundesliga 2. Ainsi, après une interruption de plus de deux mois, Bochum et Sylver Ganvoula accueilleront Heidenheim.

La fin des compétitions se déroulera à huis-clos, mais permettra ainsi le versement de 300 millions d'euros de droits de retransmission, qui permettront de donner de l'air financièrement au football allemand. Rappelons que les clubs allemands avaient repris l'entraînement début avril. En Croatie, où évolue l'international Merveil Ndockyt, la compétition devrait reprendre le 6 juin. Mais le calendrier précis n'a pas encore été dévoilé.

Même son de cloche en Bulgarie, où Bradley Mazikou (CSKA Sofia), Dylan Bahamboula (Tsarsko Selo), Mavis Tchibota (Ludogorets) et Gaius Makouta (Beroe) devraient retrouver les terrains début juin.

En Turquie, où les entraînements ont repris cette semaine, Delvin Ndinga et Antalyaspor devraient ainsi renouer avec la comptition



Delvin Ndinga a repris l'entraînement le 6 mai avec son club d'Antalyaspor (DR)

le 12 juin. Un temps annoncé pour le 8 juin, la reprise est reportée en Suisse : la tenue des matches des ligues professionnelles, uniquement, devrait se faire fin juin. Seul Igor Nganga, qui joue la montée avec Lausanne sera concerné, contrairement à Matt Mousilou (Meyrin/4e division) et Franck Nioby (Yverdon/3e division)

Rappelons qu'en France et aux Pays-Bas, les championnats sont définitivement arrêtés et que les championnats belges restent suspendus jusqu'au 31 juillet. En Angleterre, en Espagne et en Italie,

l'espoir d'une reprise demeure.

Camille Delourme

TRIBUNE (SUITE ET FIN)

Point de vue sur la riposte psychologique et sociale à la pandémie du Covid 19 au Congo

Comme dans toute pandémie de par ses velléités contagieuses, la question du covid 19 pose un véritable problème de santé publique, en ce qu'il concerne le sujet atteint, contaminé et le sujet non atteint dans sa relation à l'autre ; entendu par là : relation soignant (s)- soigné (s) dans le cadre de soins en milieu approprié, hospitalier, et relations entre les individus ou relations interpersonnelles, du point de vue des rapports sociaux ; relations qu'il convient de redéfinir avec une nouvelle réorganisation des espaces de vie en fonction du contexte très délétaire du moment et qui appelle une prise de conscience collective. Tous, sommes concernés et personne n'est à l'abri puis qu'il s'agit d'un problème de santé communautaire qui engage tous les membres de la communauté nationale. Nous sommes aujourd'hui dans une situation fortement anxiogène et de stress généralisé où notre psychisme est hanté, à travers les images terrifiantes venant de l'Europe et fortement chargé par l'anxiété de mort face à un danger mortel qui produit l'effroi, la peur, le désarroi et qui pourrait, dans des cas extrêmes, provoquer des pathologies associées d'ordre psycho somatique. Toutes les barrières qui canalisent et régulent notre comportement au quotidien tombent et, avec elles, la perte des repères et des privilèges : riches et pauvres se trouvant dans la même arène. Mobilisation et communication sociales

Par-delà l'action de soins qui mobilise prioritairement les médecins, infectiologues et autres agents de santé pour des cas de maladie avérés, il faut dans le cadre d'une épidémie, en l'absence de vaccins et de traitement curatif approprié, des actions préventives d'envergure ou de masse qui sont des actions d'ordre communicationnel. Le but est

d'éviter les comportements- problèmes ou à risque par l'observation des gestes barrières, mais aussi l'anxiété collective qui pourrait se transformer en peur-panique où l'individu perdrait son self contrôle et se livrer à des comportements contre nature ou contre productives qui, au lieu de freiner l'épidémie, à contrario, l'accroîtraient de façon involontaire ou inconsciente parce que non averti, non informé ; d'où l'importance de la sensibilisation par une communication scientifique permanente qui rassure les populations, quant au bien-fondé des mesures à adopter collectivement.

De ce point de vue, la mobilisation sociale, par le biais de la communication et la sensibilisation de proximité semble d'une opportunité et d'un intérêt majeurs. Ainsi, pour optimiser l'information dans ce cadre, les commutés de quartiers, les associations et autres espaces ou plates-formes de mobilisation sont utiles. Ce sont des organes socialisés d'implication et de responsabilisation des citoyens sur les problèmes qui les concernent ; autrement-dit, ce sont des structures décentralisées de relais de l'information vers la base qui servent d'interface entre les gouvernants et les populations.

A cet effet, il conviendrait de :

suppléer le discours tenu par les politiques par le discours des scientifiques comme discours de vérité. Comme sous d'autres cieux, notamment en occident et dans certains pays africains de la sous-région, où de façon quotidienne, le point est fait sur l'évolution de la situation épidémiologique à une heure précise, heure de la grande écoute sur les médias. Cela participe de la gravité de la situation et de la prise de conscience de cette gravité malheureusement non per-

que comme tel par une frange importante de la population ; Expliciter, pour des raisons de compréhension, certains concepts « savants » de manière à mieux appréhender la situation jugée grave comme la notion « d'état d'urgence sanitaire et d'autres concepts connexes comme le confinement, le déconfinement, les gestes barrières. ». L'urgence sanitaire, justement, suppose la prévention sur fonds de mesures de coercitions qui demandent à être mentalisées, intériorisées par les citoyens. Le confinement décrété par les pouvoirs publics et qui a du mal à être appliqué, constitue la traduction ou l'expression socialisée de l'état d'urgence sanitaire ; Descendre à la base pour effectuer un travail de relais du discours du politique par le discours du scientifique ; un discours crédible que les populations souhaitent entendre, parce qu'une bonne partie des brazzavillois est encore assez dubitative, car disent-ils, en grande partie, « c'est la maladie des blancs et de ceux qui viennent de l'Europe, et par conséquent, ça ne les concerne pas ». Cela a malheureusement un effet d'entraînement considérable au niveau de certaines couches, notamment quelques jeunes désabusés pour leur supposée immunité et aussi d'autres citoyens surtout ceux habitant les quartiers périphériques et dans les villages.

En somme, pour une opérationnalisation efficiente de cette stratégie, il est indispensable d'engager d'une part, une communication de masse par une sorte de matraquage médiatique à des fins de conditionnement psychologique et, d'autre part une communication de proximité et des fins de compréhension sur les motivations, le vécu, le ressenti, les aspirations et leurs émotions par des procédés interactifs qui, in fine, ont un impact sur

la dynamique cognitivo-psychoaffective et sociale de l'individu de manière à l'amener au changement.

Ainsi, devant l'impossibilité matérielle d'engager une opération de tests de masse au Congo d'une part, et à la recommandation du Directeur General de l'OMS consistant à tester, tester et toujours tester d'autre part, il serait judicieux, dans le contexte actuel du Congo de communiquer, communiquer et toujours communiquer.

A propos des enterrements

Le décès du patient COVID 19, génère un double choc du fait, d'une part de la nature ou la cause exceptionnelle et particulière du décès dit décès COVID et, d'autre part, de l'insobserance du rite funéraire non conforme à la pratique sociale habituelle, mais aussi de la stigmatisation y afférente. Face au traumatisme généré par cette situation, il serait nécessaire, après l'enterrement, de recréer le lien qui lie le défunt aux autres membres de la famille pour que le deuil se fasse. Il s'agit là du processus d'intégration du défunt dans l'imaginaire familial ; Ce qui est une manière de socialiser la mort et d'honorer la mort, l'autre qui nous a quitté. De ce fait, la solidarité sociétale, à travers les « muziki » et d'autres formes de solidarité faisant défaut du fait des mesures barrières et du confinement, il serait judicieux de permettre que cette solidarité réduite au strict cercle familial se fasse dans la dignité et la compassion dévolues à cette circonstance malheureuse et douloureuse ; famille prise comme lieu de réactivation et du maintien de ce lien social indispensable et, ainsi, atténuer ce double choc. Dans ce contexte traumatogène, une action psychologique peut être envisagée selon les cas.

Pr Dieudonné Tsokini, psychologue clinicien

CHAMPIONNAT NATIONAL DE FOOTBALL

Bebhey Ndey et Bonazebi « Saviem », les buteurs les plus prolifiques

Avec plus de vingt buts inscrit en une saison, Rudy Guelord Bebhey Ndey, Didier Bonazebi, Eric Nyemba, Rox Oyoh Thoury et Daniel Ebomoua sont classés parmi les plus prolifiques buteurs de l'histoire de la compétition dans sa formule directe du Congo de ces quarante dernières années.

Le championnat congolais révèle à chaque saison les buteurs. Celui de 2019-2020 suspendu pour le moment au terme de la 22e journée a placé le joueur de la Jeunesse sportive de Talangaï Wunda Ngana en tête du classement des buteurs avec quatorze réalisations devant Ismaël Ankobo de Cara (dix buts), Jacques Anthony Eboké du Racing club de Brazzaville (huit buts), Nkounkou Maleka de V Club Mokanda, Ankenze Ognimba du FC Kondzo et Hardy Alain Samarange Binguila des Diables noirs (sept buts chacun). Dans l'histoire de la compétition dans sa formule directe, il y a des joueurs qui ont beaucoup plus marqué l'histoire de la compétition par leur sens inné du but. Le classement des meilleurs buteurs établi lors de ses quarante dernières années, a livré sa vérité. Rudy Guelord Bebhey Ndey garde incontestablement la main. L'attaquant vainqueur de la Coupe africaine de la Confédération avec l'Athlétic club Léopards de Dolisie détient même depuis 2013, le record des buts marqués en championnat. L'ancien capitaine de l'AC Léopards de Dolisie a, en effet, inscrit vingt-six buts lors du championnat national 2012-2013, saison

au cours de laquelle les Fauves du Niari remportaient à la fois leur deuxième titre national d'affilée et la Coupe du Congo. Bebhey Ndey a réussi à faire tomber, trente-deux ans après, un ancien record de buts que détenait, depuis la fin de la saison 1980-1981, Didier Bonazebi « Saviem ». Cet attaquant s'est révélé dans V Club Mokanda en inscrivant vingt-quatre réalisations avant de connaître le bonheur à l'Etoile du Congo, l'équipe avec laquelle, il a gagné de nombreux titres.

Eric Nyemba à l'époque joueur des Diables noirs et Rox Oyoh Thoury (Saint-Michel de Ouenzé) sont au coude à coude sur le nombre des buts marqués en championnat. Ces deux joueurs ont respectivement inscrit vingt-deux buts au cours de la saison 2008-2009 pour le premier et 2015-2016 pour le second. Ils ont eu quand même le mérite de devancer tous d'une longueur Daniel Obomoua. D'une puissante frappe de balle, cet attaquant de Patronage Sainte-Anne a inscrit vingt-un buts lors de la saison 1981-1982.

Outre ces joueurs, des buteurs se sont succédés mais aucun n'a réussi à franchir la barre de vingt buts. L'ex-attaquant de l'Etoile du



Rudy Guelord Bebhey Ndey détient le record de buts marqués (26) Adiac

Congo Ekie Mbole a gagné à deux reprises le prix du meilleur buteur. Il s'est révélé pour la première fois en inscrivant dix-neuf buts lors de la saison 1984-1985 avant de gagner le second prix au terme de l'exercice 1986-1987 avec quatorze réalisations.

Kader Bidimbou, ancien joueur des Diables noirs, a gagné ce prix lors de la saison 2017-2018 en inscrivant dix-huit buts, soit une unité de plus que l'autre joueur des Diables noirs, la légende Joseph Wamba, dit La José Ecriture. Ce dernier a marqué

lors de la saison 1978-1979 dix-sept buts. C'est le même nombre de but qui avait tour à tour consacré l'ancien joueur du Club athlétique renaissance aiglons (Cara), Ange Ngapy « Kappelman », meilleur buteur de la saison 1983-1984 et Dinzebi de Patronage Sainte-Anne (1989-1990).

Bersyl Obassi Ngatsongo a été certes deuxième meilleur buteur de la saison 2017-2018 avec le même nombre de buts inscrits par ces trois joueurs mais le buteur de l'AS Otoho a été couronné meilleur buteur

la saison d'avant, c'est-à-dire 2016-2017 avec ses seize réalisations, égalant ainsi le nombre de buts marqués par le Stellien Aristide Amouzoud (meilleur buteur de la saison 1990-1991). Avec quatorze réalisations Jaurès Gombé (AS Otoho) a gagné le prix du meilleur buteur de la saison 2018-2019, soit le même nombre de buts inscrit respectivement par Pascal Nsah ancien joueur de TéléSport et Hervé Mandounou Magaga d'Interclub (en 1982-1983).

Alain Pougui de l'AS Cheminots et Do Rego de Cara ont respectivement terminé meilleurs buteurs des saisons 1985-1986 et 1988-1989 avec le même nombre de buts (treize réalisations) soit un but de plus que Jean Jacques Ndomba « Le Géomètre ». L'ancien de l'Etoile du Congo a inscrit douze buts au terme de la saison 1979-1980. Il devance Jean Paul Mongo d'Interclub de trois unités. Son compteur s'était arrêté à neuf buts au cours de la saison 1987-1988. Seul joueur à inscrire vingt-six buts en 2013, Bebhey Ndey attend de connaître son successeur. Mais ce qui est certain, ce ne sera pas au terme de cette saison.

James Golden Eloué

Des musiciens congolais s'engagent dans la lutte contre la pandémie

“Riposte au Covid-19” est une chanson sensibilisant à la pandémie, interprétée par quarante-huit artistes musiciens congolais. Les deux actes qui constituent cette chanson sont disponibles en version audio et vidéo.

Ce projet a bénéficié de l'expertise d'Eddy Ngombé notamment dans la réalisation et la coordination. Pour lutter contre le Covid-19, des grands noms et des valeurs montantes de la musique congolaise ont accepté de jouer le rôle de porte-parole du Comité technique de riposte à la pandémie.

Au total, trente-six chanteurs et douze musiciens ont interprété la chanson “Riposte au Covid-19” qui se joue en deux actes. Dans le premier, l'on distingue les voix de Casimir Zoba dit Zao, Philippe Sita, Quentin Moyascko alors que dans le second on trouve Kevin Bouandé, Romain Gardon, Zaparo, Djonson Philosophe, ... Cependant, il y a l'absence remarquée de Roga-Roga pour des raisons de calendrier, a précisé Eddy Ngombé.

Concernant la participation de l'artiste musicien Djonson philosophe, patron du groupe Super Nkolo Mboka, Eddy Ngombé, a indiqué qu'il a partagé avec la directrice générale des Arts et des Lettres, Emma Mireille Opa Elion, l'idée de véhiculer les messages en plusieurs langues du Congo. D'où, il a proposé à Djonson philosophe d'apporter une touche en Likouba (parlée dans le département de la Cuvette, précisément à Mossaka).

Toutefois, les mélomanes reprochent la finalisation tardive de cette chanson, pourtant d'importance capitale, alors que l'enregistrement a eu lieu depuis bien longtemps. « Une œuvre de cette ampleur exige certains préalables qui n'ont pas pu être mis en place. Nous avons dû ouvrir l'œuvre au plus grand nombre pour toucher le maximum de la population. Aussi, la gestion des hommes et le souci de la qualité, imposent des méthodes et du temps. Une œuvre s'apprécie par sa qualité et non par sa durée de réalisation. Je félicite les participants et remercie tous ceux qui ont donné de leur temps et de leurs talents pour cette œuvre collective », a expliqué Eddy Ngombé.

Bruno Okokana

Serge Makaya ouvre la boîte à souvenirs

Passé par V. Club, Saint-Michel de Ouenzé, Diables noirs et l'AC Léopards, Serge Makaya est un habitué des finales. L'ancien gardien international, désormais en France, revient sur les temps forts de sa carrière.

Les Dépêches de Brazzaville : Serge, aussi loin que remonte tes souvenirs de foot, as-tu toujours joué au poste de gardien ?

Serge Makaya : Jusqu'à l'âge de 15 ans, je dirais, j'étais dans le champ. Un jour, je suis allé dans les buts et j'ai fait plein de parades. Tout le monde m'a dit que j'étais meilleur que le gardien habituel, donc j'y suis resté.

LDB : Et dans le champ, à quel poste jouais-tu jusqu'alors ? Penses-tu que tu aurais pu y faire carrière aussi ?

S.M : J'étais avant-centre ou meneur de jeu et j'étais un très bon joueur. Oui, je crois que j'aurais pu faire une carrière aussi. Ce qui est certain, c'est que cette connaissance des postes offensifs m'a aidé dans mon parcours de gardien.

LDB : Avec quel club as-tu fait tes débuts au Congo ?

S.M : J'ai été formé à Mbota AC, un des bons clubs formateurs à Pointe-Noire. Mon premier match, c'était contre Manchester, on avait perdu 0-1 avec un but de Waddle Mavoungou en 1997-1998. En face, c'était la grande équipe de La Mancha en face avec les Barel Mouko, Teddy Ongoly, Narcisse N'Zebele « capi Nazo »...

LDB : Durant ta carrière, derrière quel défenseur te sentais-tu le plus en sécurité ?

S.M : Destin Papou Makita. Lorsque nous évoluions ensemble, je me sentais vraiment rassuré. C'était un défenseur très intelligent, toujours bien placé et patient aussi. Je le chargeais beaucoup et lui, il fermait ses oreilles et il laissait passer l'orage. Nous nous sommes beaucoup côtoyés, en sélection et en clubs, à V.Club puis à l'AC Léopards.

LDB : Te souviens-tu d'un attaquant que tu redoutais particulièrement ?

S.M : Je dirais Mavoungou Waddle. C'était



un super joueur, mais aussi un ami et il me connaissait trop bien, il savait m'anticiper.

LDB : Te souviens-tu de ta première sélection chez les Diables rouges ?

S.M : Oui, c'était avec Jean-Guy Wallemme au Burkina Faso lors des éliminatoires de la Coupe du monde 2014 (ndlr : victoire sur tapis vert à Ougadougou). Il y avait eu une grosse tempête de sable. Ensuite, j'avais été appelé face au Niger.

LDB : En sélection, quel attaquant adverse sort du lot ?

S.M : Je pense au Gabonais Théodore Nzue Nguéma, qui portait le dossard numéro 7 en sélection. Un très bon joueur qui a joué à Téléstar avec Papou Makita.

LDB : Ta carrière a été jalonnée par plusieurs campagnes interclubs...

S.M : Oui, j'ai gagné la Coupe de la CAF avec l'AC Léopards, mais je l'ai aussi connue avec V.Club et Diables noirs.

LDB : Et quel est le match le plus marqué ?

S.M : Un match retour au Nigeria sur le terrain du FC Niger Tornadoes en 2000 (ndlr : élimination du Vita Club de Mokanda au premier tour de la Coupe des vainqueurs de Coupe 2001, aux tirs au but). Nous avons été éliminés, mais j'avais fait

un match incroyable et ensuite Alain Nguinda m'avait dit : « Tu fais partie des meilleurs gardiens au Congo ». Individuellement, c'est le match qui lance ma carrière au haut niveau.

LDB : Quel que soit le maillot, sais-tu combien de finales tu as disputé durant ta carrière ?

SM : On va compter ensemble : en sélection, j'ai joué deux finales de la Coupe de la Cemac, la première gagnée contre le Gabon et l'autre perdue contre le Cameroun (ndlr : 1-0 en 2007 et 0-3 en 2008). En club, j'ai perdu la finale de la Coupe du Congo en 2000 avec V.Club contre l'Etoile, j'ai aussi joué des finales du championnat avec Saint-Michel de Ouenzé, avec Pitchou Mouaya, et avec Diables noirs. En fin de compte, j'en ai joué quelques-unes, hein...

LDB : Mais en 2012, tu ne joues pas la finale de la Coupe de la CAF contre l'AC Djoliba...

S.M : Non, effectivement. Moi, j'ai toujours respecté la concurrence sportive, mais il y avait d'autres pratiques, comme le fétichisme. J'avais refusé les histoires de gris-gris et j'étais remplaçant.

LDB : Mais ton histoire avec les coupes s'est ensuite poursuivie, puisque tu as gagné la Coupe du Cher en 2015.

S.M : Oui, nous avions battu Saint-Amand en finale avec Bourges.

LDB : Et comment envisages-tu la suite ?

S.M : Cette saison, j'évoluais aux Portugais de Bourges. Nous étions 8e de R1 (ancienne division d'honneur, la 6e division nationale) lorsque la saison a été interrompue. Je vais voir pour la saison prochaine, car il y a Bourges 18, qui évolue en National 3, qui me veut. Et moi, j'ai envie de faire durer le plaisir...

Propos recueillis par Camille Delourme

PROCÈS VITAL KAMERHE

Canal futur télévision prêt à retransmettre les audiences en direct

La direction de ce média a écrit au président du Tribunal de grande instance de Kinshasa Gombe pour solliciter la retransmission en direct du procès du directeur de cabinet du chef de l'Etat, Vital Kamerhe, qui doit débiter ce lundi 11 mai.

Prévu dans quelques jours, le procès de Vital Kamerhe soulève déjà des vagues au sein de l'opinion avec, en toile de fond, l'incertitude sur une possible retransmission en direct. En tout cas, dans les milieux de l'Union pour la nation congolaise (UNC) où l'on estime n'avoir rien à cacher, les partisans du directeur de cabinet présidentiel en détention à l'ex-prison centrale de Makala militent pour un procès en direct. Ils pensent que cette façon de faire pourrait dédouaner leur leader qui entend crever l'abcès en mettant sur la place publique des faits de gestion longtemps dissimulés impliquant certaines têtes au sommet de l'Etat. « Il faut que ce procès soit en direct à la télévision parce que notre leader dont l'honneur a été souillé injustement soit lavé publiquement », commente un acteur politique proche de l'UNC.

Sur ces entrefaites, une

chaîne de télévision, Canal futur télévision, émettant à Kinshasa réputée proche du leader de l'UNC, a adressé le vendredi 8 mai une demande d'autorisation au président du Tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe lui annonçant sa disponibilité à retransmettre en direct le procès de Vital Kamerhe. « Au regard de l'intérêt que suscite ladite cause au sein de l'opinion, il sera difficile pour le tribunal de satisfaire la volonté de tous ceux qui voudront y assister dans le contexte actuel de l'état d'urgence qui limite tout rassemblement. Notre demande s'avère être un alternatif pour garantir à ce procès son caractère public », écrit, le directeur général de ce média, Njangukaraeo Kara.

En détention préventive à la prison de Makala depuis le 8 avril, le directeur de cabinet du chef de l'Etat, Vital Kamerhe, est soupçonné de



Vital Kamerhe

détournement des fonds alloués au programme des 100 jours initié par le président Félix Tshisekedi. Il lui est reproché trois chefs d'accusation. Primo : le détournement de 2.137.500 USD destinés à l'achat et l'érection de trois mille maisons préfabriquées pour les policiers et les militaires de la ville de Kinshasa. Secundo : le fait de corruption pour l'achat par le patron de Samibo, la société ayant gagné le marché des maisons préfabriquées, en faveur de Soraya Mpiana, belle-fille de Kamerhe, de la concession mesurant 70,00 m x 100,00 m, située sur la baie de Ngaliema, au quartier Basoko, dans la commune de Ngaliema. Tertio : le détournement de 48.831.148 USD remis à la société Samibo Sarl pour l'achat et l'érection de mille cinq cents maisons préfabriquées dans le cadre du projet des logements sociaux au profit de cinq provinces de la RDC, en l'occurrence Kinshasa, Kongo central, Kasai oriental, Kongo central et Sud-Kivu.

Alain Diasso

CROISADE JUDICIAIRE CONTRE JOSEPH KABILA

L'évêque Pascal Mukuna à son tour traduit en justice

Le leader religieux vient d'être traduit en justice par Mamie Tshibola, épouse d'un de ses anciens collaborateurs, pour « viol, rétention illicite et menaces de mort ».

Le responsable de l'église Assemblée Chrétienne de Kinshasa (ACK) est désormais sous les feux de l'actualité. La récente publication sur les réseaux sociaux d'un sextape, qui a littéralement souillé son honneur en tant que pasteur, n'aura visiblement pas eu raison de son obstination à en découdre avec Joseph Kabila. Le controversé pasteur est plus que jamais déterminé à poursuivre l'ex-président jusque dans ses derniers retranchements. Qui est derrière lui ? Nul ne le sait. A-t-il un problème personnel avec celui qu'il avait adulé hier et qui serait pour beaucoup dans son ascension sociale ? Difficile de décrypter l'attitude de l'initiateur de l'Eveil patriotique qui emprunte là un chemin sinueux et glissant. N'écoulant que la voix de sa propre raison, le pasteur est finalement passé à l'acte en déposant, le jeudi 7 mai, une plainte auprès du Parquet général près la Cour consti-

tutionnelle, contre l'autorité morale du Front commun pour le Congo (FCC). Pour ce leader religieux, l'ex-président est responsable des maux dont souffre la RDC aujourd'hui à cause de la main basse que lui et ses acolytes ont fait sur les richesses du pays.

Au-delà des crimes économiques, l'évêque pasteur met également à charge de Joseph Kabila dix dossiers relatifs aux violations des droits humains pour lesquels le prédécesseur de Félix Tshisekedi se doit de répondre. Il s'agit du massacre des adeptes de Bundu Dia Kongo dans le Kongo central, de l'affaire Armand Tungulu, de l'assassinat de Floribert Chebeya et Fidèle Bazana dans les locaux de la Police nationale congolaise (PNC), des massacres des jeunes kulunas à Kinshasa par la PNC dans l'opération Likofi, des fosses communes de Maluku, des massacres de Mwanza Lemba dans le Kasai, des massacres

et fosses communes dans le Kasai, de l'assassinat de deux experts des Nations unies

personne de Mamie Tshibola est sortie de sa réserve pour traduire à son tour l'évêque

avoir été violentée par le pasteur qui l'aurait obligé à avoir des rapports sexuels avec elle pour qu'elle puisse récupérer le certificat d'une parcelle de son mari située dans la commune de Bandalungwa. « C'est ainsi qu'il m'avait invité à l'église ACK de Bandal et m'a contraint d'avoir des relations sexuelles avec lui. Monsieur le procureur, j'ai fait ma part du marché et il a refusé de restituer ces documents », allègue la requérante dans sa plainte. Et d'ajouter : « Les deux dernières relations sexuelles qu'il a eues avec l'évêque Mukuna étaient sous la menace d'une arme en son bureau ». Qui est derrière la plaignante ? Difficile d'y répondre. Dans les milieux des fidèles de l'ACK, il ne fait l'ombre d'aucun doute que la « Kabilie » est derrière ce coup qui procède d'un mode opératoire bien connu. En attendant l'instruction de ces deux dossiers judiciaires, la démarche de l'évêque Pascal Mukuna est au cœur de la polémique dans les milieux concernés.

A.D.



dans le Kasai, de l'assassinat des manifestants et incendies des sièges de partis politiques en 2016 et de l'assassinat de plusieurs personnes lors des manifestations organisées par le Comité laïc de coordination. En réaction à la démarche de Pascal Mukuna, une de ses nombreuses conquêtes en la

justice pour « viol, rétention illicite et menaces de mort ». Epouse d'un ancien proche collaborateur du pasteur, la bonne dame véhicule une version de faits qui crucifie Pascal Mukuna, sextape à l'appui, le faisant passer pour un pervers. Dans sa plainte, Mamie Tshibola soutient

MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET
N° 0360/MFB/DGID/DRC

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

NOTE D'APPLICATION DES MESURES FISCALES D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

En vue de répondre à l'appel du président de la République, chef de l'Etat, son excellence Denis SASSOU NGUESSO, et en application de la circulaire n°0247/MFB-CAB du 15 avril 2020, de Monsieur le Ministre délégué, chargé du budget, relative aux mesures d'accompagnement des entreprises exerçant en République du Congo pour la lutte contre les effets économiques du covid-19, la présente note d'application vient préciser les modalités d'application des mesures fiscales contenues dans ladite circulaire.

1- De la suspension, à compter du 1^{er} avril 2020 et ce pour une durée de trois mois, de tous les contrôles fiscaux initiés dans les entreprises et auprès des autres contribuables.

a) Des différents contrôles

A compter du 1^{er} avril 2020, tous les contrôles initiés et en cours par l'ensemble des administrations publiques de l'Etat (IGE, IGF, DGID, ANIF, DGST, etc...) et des collectivités locales auprès de l'ensemble des contribuables sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Il s'agit notamment de ce qui concerne l'administration fiscale, des contrôles sur pièces, des contrôles ponctuels ou inopinés, de la vérification approfondie du revenu global à l'IRPP, de la vérification générale de comptabilité, de la taxation et rectification d'office et des enquêtes fiscales.

Toutefois, le contrôle formel ou automatique effectué au bureau dans le cadre de la mise à jour des dossiers du contribuable n'est pas concerné d'autant plus qu'il permet aussi de mettre en recouvrement les droits déclarés spontanément par le contribuable et dont le paiement n'a pas été effectué ou ne l'a été que partiellement. Il en est ainsi des déclarations faites sans paiement au cours de toute la période visée par la suspension (avril à juin).

Cette suspension des contrôles n'interdit nullement le travail de bureau notamment les contrôles formels ou de cohérence dont l'issue sera notifiée au contribuable après la période de suspension de trois (3) mois.

Si le contrôle formel ou le contrôle automatique généré par le système informatique révèle des compléments d'informations, des corrections dans les déclarations ou des compléments d'imposition, ceux-ci doivent être notifiés au contribuable, sans pénalités, après leur analyse approfondie et validation.

Si un contrôle quelconque avait pris fin dans sa phase contradictoire et la lettre de confirmation des redressements ou la lettre de fixation des bases d'imposition avaient déjà été adressées au contribuable avant le 1^{er} avril 2020, les droits y attachés doivent être mis en recouvrement par l'envoi d'un avis de mise en recouvrement (AMR) selon la procédure requise.

Par contre, si la lettre de confirmation des redressements ou la lettre de fixation des bases d'imposition n'avait pas été adressée au contribuable avant le 1^{er} avril 2020, il ne doit pas avoir d'envoi d'avis de mise en recouvrement (AMR) entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2020 (3 mois de pause fiscale). Pendant cette période, les dossiers clos doivent être adressés au Directeur des vérifications générales en vue de l'envoi par celui-ci des lettres de demande de mise en recouvrement aux ordonnateurs secondaires, chefs des résidences fiscales. Les dossiers traités de demande de mise en recouvrement seront mis en instance d'émission et d'édition des AMR jusqu'à la fin du mois de juin 2020.

Pendant cette période de trois mois (avril, mai et juin), les déclarations antérieurement réceptionnées doivent être examinées en profondeur en vue de :

- demander des compléments d'informations en rapport avec une déclaration précise préalablement réceptionnée ;
- relever les incohérences éventuelles dans lesdites déclarations ;
- décider du classement sans suite du dossier ou de l'émission de la notification des redressements à adresser après la période des trois mois (avril à juin).

Durant la période de suspension (avril, mai et juin 2020), les vérificateurs et tous les agents contrôleurs doivent :

- analyser les réponses des contribuables qui leur avait été adressés à la suite des lettres de notification des

redressements et préparer en conséquence les projets de lettre de confirmation des redressements à adresser aux contribuables après la période de suspension ;

- instruire toutes les requêtes contentieuses soumises à leurs avis.

Pendant la période de confinement (20 jours renouvelables suivant les décisions du gouvernement), tous les services sont appelés à privilégier la correspondance électronique (e-mail). Ainsi, le secrétariat du directeur général des impôts et des domaines et tous les principaux services opérationnels, initiateurs des titres de perception, sont dotés des adresses électroniques professionnelles suivantes :

STRUCTURE	SERVICE	EMAIL
Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID)	secrétariat	dgid.congobzv@finances.gouv.cg
Brigade Nationale des Vérifications générales		dgid.bnv.bzv@finances.gouv.cg
Département de Brazzaville		
Direction Départementale	DDID-BZV	Dgid.ddid-bzv@finances.gouv.cg
Unité des Grandes Entreprises BZV		dgid.uge.bzv@finances.gouv.cg
Unité des Moyennes Entreprises BZV		dgid.ume.bzv@finances.gouv.cg
Brigade Départementale des Vérifications		dgid.bdv.bzv@finances.gouv.cg
Unité des très Petites et Petites Entreprises	MFILOU 1	dgid.mfilou1@finances.gouv.cg
	MFILOU 2	dgid.mfilou2@finances.gouv.cg

	MAKELEKELE	dgid.makélékélé@finances.gouv.cg
	BACONGO	dgid.bacongo@finances.gouv.cg
	POTO-POTO	dgid.pototo@finances.gouv.cg
	MOUNGALI	dgid.moungali@finances.gouv.cg
	OUEENZE	dgid.ouenze@finances.gouv.cg
Bureau de l'Enregistrement, Domaines et Timbre	OUEENZE	dgid.edt.ouenze@finances.gouv.cg
	PLAINE MPILA	dgid.edt.plaine@finances.gouv.cg
	POTO-POTO	dgid.edt.potopoto@finances.gouv.cg
	BACONGO	dgid.edt.bacongo@finances.gouv.cg

Département de POINTE-NOIRE		
Direction Départementale	DDID-K	Dgid.ddid-k@finances.gouv.cg
Unité des Grandes Entreprises PNR	UGE PNR	dgid.uge.pnr@finances.gouv.cg
Unité des Moyennes Entreprises PNR	UME PNR	dgid.ume.pnr@finances.gouv.cg
Unité de la fiscalité pétrolière	FISCALITE PETROLIERE	dgid.ufp.pnr@finances.gouv.cg
Brigade Nationale des Vérifications Générales-Antenne PNR	BNV ANTENNE PNR	dgid.bnv.pnr@finances.gouv.cg
Brigade Départementale des Vérifications PNR	BDV PNR	dgid.bdv.pnr@finances.gouv.cg
Unité des très Petites et Petites Entreprises	POINTE-NOIRE-CITE	dgid.pnrcite@finances.gouv.cg
	TIE - TIE	dgid.tietie@finances.gouv.cg
	LOANDJILI	dgid.loandjili@finances.gouv.cg
	MPAKA	dgid.mpaka@finances.gouv.cg
Bureau d'Enregistrement, Domaines et Timbre	EDT POINTE- NOIRE CENTRE VILLE	dgid.edt.pnrc@finances.gouv.cg
	EDT TIE - TIE	dgid.edt.tietie@finances.gouv.cg
	EDT LOANDJILI	dgid.edt.loandjili@finances.gouv.cg
	EDT MPAKA	dgid.edt.mpaka@finances.gouv.cg

Pour initialiser ces adresses, vous voudrez bien suivre la procédure suivante :

- 1- Utiliser un navigateur quelconque : Google chrome, Mozilla, Internet explorer,
- 2- www.finances.gouv.cg
- 3- Voir en haut à droite et cliquer sur [Webmail](#)
- 4- Nom d'utilisateur: renseigner votre adresse électronique, par exemple dgid.bnv.bzv@finances.gouv.cg (pour la Brigade nationale des vérifications)
- 5- Mot de passe : à la première utilisation, vous utiliserez un mot de passe standard qui est communiqué aux directeurs départementaux de Brazzaville et du Kouilou et sera fourni à chaque utilisateur. A l'occasion de cette première utilisation, le système vous oblige de modifier ce mot de passe standard pour renseigner un nouveau mot de passe considéré confidentiel, choisi par vous-même, et usuel par des personnes habilitées par chaque chef de structure. Cette adresse électronique fonctionne sous la responsabilité du chef de chaque structure qui communique ledit mot de passe selon son pouvoir discrétionnaire de délégation.

Pour toutes les questions relatives à ce sujet d'adresse électronique, vous voudrez bien vous adresser à Mr MATOUMPA MPOLO, chef de service informatique, Téléphone: 06.650.44.11 ou 04.438.18.82

Email : g.matoumpa-pollo@finances.gouv.cg

Aucune notification des redressements ne doit être adressée aux contribuables avant le 1^{er} juillet 2020. Il en est de même de tous les actes de recouvrement forcé. Cependant, la communication amiable est privilégiée entre l'administration fiscale et le contribuable. Par

exemple, le contribuable peut être informé (par initiative de l'administration) ou il peut demander de connaître la situation de ses dettes et créances fiscales telle qu'elle ressort de la comptabilité de l'Etat.

Cette période de pause fiscale (avril, mai et juin 2020) doit permettre aux gestionnaires avec leur comptable assignataire de nettoyer leurs fichiers contribuables suivant les procédures en vigueur.

b) Report des délais

Dans la procédure du contrôle fiscal, l'administration et le contribuable sont soumis aux délais prévus par la loi. La pause fiscale générée par la pandémie de coronavirus (COVID-19) vient suspendre ces délais, notamment :

- le délai de 30 jours (articles 390 bis A, alinéa 1 et 390 bis F du CGI, tome 1) donné au contribuable pour répondre à la notification des redressements est reporté à compter du 1^{er} juillet 2020.

Par exemple, s'il restait au contribuable 10 jours à courir à compter du 1^{er} avril 2020 pour atteindre les 30 jours du délai de réponse, la computation des 10 jours restant est reportée au 1^{er} juillet 2020, soit le 10 juillet 2020, date de l'expiration du délai de réponse. Dans tous les cas, l'administration doit faire preuve de bienveillance et le contribuable justifier de sa bonne foi.

- le délai de 60 jours (article 390 bis A, alinéa 4 du CGI, tome 1) donné à l'administration pour émettre la lettre de confirmation des redressements ou la lettre de fixation des bases d'imposition, reprendra aussi sa computation à compter du 1^{er} juillet 2020. Par exemple, s'il restait 20 jours à l'administration à compter du 1^{er} avril 2020, ces 20 jours seront maintenant décomptés à partir du 1^{er} juillet 2020, soit le 20 juillet 2020, date de l'expiration du délai de 60 jours. Cette période de pause fiscale (avril, mai et juin 2020) doit permettre aux vérificateurs et autres agents contrôleurs de préparer ladite lettre (de confirmation ou de fixation des bases d'imposition) au plus tard le 30 juin 2020

- le délai de prescription de quatre (4) ans (article 382 du CGI, tome 1) en matière de contrôle fiscal devant échoir au 31 décembre de chaque année, celui de l'exercice 2016 trouve normalement sa prescription au 31 décembre 2020. Autrement dit, une notification des redressements de l'exercice 2016 non parvenue au contribuable (accusé de réception faisant foi) au plus tard le 31 décembre 2020 serait nulle et de nul effet. Cependant, du fait de la suspension des contrôles pour une durée de trois mois, la prescription de l'exercice 2016 est aussi reportée de trois (3) mois, soit le 31 mars 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Toutefois, les services d'assiette (UGE, UME,...) et de contrôle (BNV, BDV) sont invités à faire en sorte que l'exercice 2016 soit notifié au plus tard le 31 décembre 2020.

2- De l'extension du délai de déclaration des états financiers des entreprises

Les états financiers des entreprises (bilan, compte de résultat, notes annexes) dont les écritures ont été arrêtées au 31 décembre 2019 devraient être déclarés auprès de l'administration fiscale à travers le document statistique et fiscal (DSF) au plus tard le 30 avril 2020. Du fait du calendrier fiscal (article 461 bis du CGI, tome 1) qui fixe la période de déclaration et de paiement des impôts, droits et taxes entre le 10 et le 20 du mois suivant, la DSF-2019 devrait être déclarée entre le 10 et le 20 mai 2020, avec ses conséquences que sont :

- le paiement du solde de liquidation de l'impôt sur les sociétés (15) ou de l'IRPP (catégories BIC ou BNC) ;
- la régularisation de la TVA de l'année 2019 du fait de la détermination du taux définitif du prorata de déduction de la TVA.

En considération du COVID-19 et des mesures d'accompagnement des entreprises (circulaire n° 0247/MFB-CAB du 15 avril 2020) prises par le gouvernement, au lieu du mois de mai ce délai est reporté de trois (3) mois, soit en août 2020, du 10 au 25. C'est un délai buttoir.

Toutefois, il n'est pas interdit et, l'administration ne doit pas refuser à un contribuable de déclarer ses états financiers avant le délai buttoir. Certaines entreprises le font déjà et l'administration doit en être bienveillante.

En outre, les entreprises qui auraient des difficultés de trésorerie pour payer le solde de liquidation de leur impôt sur le revenu (IS ou IRPP) doivent s'adresser au responsable de leur résidence fiscale (UGE, UME, UTPPE) en vue de convenir d'un échéancier de paiement qui ne doit pas dépasser la date du 31 décembre 2020.

3- Du délai de déclaration et de paiement des impôts et taxes à échéance mensuelle

a) S'agissant des impôts indirects et des impôts directs des tiers à échéance mensuelle

Les impôts concernés sont ceux qui ne sont pas supportés ou ne sont pas à la charge des entreprises qui sont pourtant obligées par la loi de collecter ou de retenir à la source, chaque mois ou tout au plus chaque fois qu'une opération soumise se réalise, le montant desdits impôts. Ces impôts ou taxes, collectés par un redevable légal (l'entreprise chargée de déclarer et de reverser à l'Etat) auprès ou pour le compte des tierces personnes (personnes morales et personnes physiques) sont:

- la taxe sur la valeur ajoutée (TVA);
- le droit d'accises (DACC);
- la taxe sur les transferts de fonds
- la taxe sur les jeux de hasard et d'argent ;
- la taxe sur le trafic des communications électroniques (TTCE) ;
- la taxe d'abonnement et de réabonnement aux chaînes de télévision;
- la taxe sur les billets d'avion en vol international;
- la redevance audiovisuelle
- la taxe sur les contrats d'assurance ;
- la taxe sur les appareils automatiques;
- l'acompte sur divers impôts (ASDI);
- l'impôt sur le revenu des personnes physiques catégorie traitement et salaire ;
- l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières;
- la taxe d'occupation des locaux professionnels;
- les retenues à la source de toute sorte (3% dans les BTP ; 5%; 5,75%; 7,7%; 10%; 20%);
- les centimes additionnels (CA).

Pour cette première catégorie d'impôts, les délais de déclaration et de paiement sont maintenus conformément au calendrier fiscal entre le 10 et le 20 du mois suivant celui du paiement pour les contribuables exerçant des activités qualifiées essentielles pendant la période de confinement. Pour les autres contribuables dont les activités sont à l'arrêt, ils le feront à la reprise de leurs activités. Le non reversement des impôts effectivement retenus à la source peut être considéré comme un détournement des fonds publics.

b) S'agissant des impôts directs propres à l'entreprise

La deuxième catégorie concerne les impôts qui sont supportés par le redevable lui-même. Leur échéance peut être mensuelle ou non. Il s'agit de :

- l'impôt sur les sociétés (IS) ;
- la taxe spéciale sur les sociétés (TSS) ;
- l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) catégorie BICA-BNC;
- la taxe sur les véhicules de tourisme (TVTS) ;
- l'Impôt global forfaitaire (IGF) ;
- la taxe unique sur les salaires (TUS) ;
- la contribution des patentes, l'impôt sur les pylônes ;
- la taxe sur les véhicules à moteur ;
- la taxe départementale des personnes physiques autres que les salariés ;
- la taxe d'occupation des locaux à usage professionnel (TOL) ;
- la contribution foncière des propriétés bâties (CFB), et non bâties (CFNB) ;
- la taxe sur les spectacles, jeux et divertissement.

Pour cette catégorie d'impôts et taxes, les délais de déclaration et de paiement sont reportés de deux mois, à compter du 1^{er} avril 2020. Ainsi :

- les déclarations des opérations du mois de mars 2020 ou d'avant, qui ont dû se faire du 10 au 20 avril 2020 ne sont pas concernées par les présentes mesures d'exception. Les contribuables qui n'ont pas accompli le devoir de déclarer et reverser les sommes correspondantes doivent le faire en régularisation, sans pénalités,

au plus tard le 20 mai 2020 ;

- les déclarations des opérations à partir du mois d'avril 2020 qui devraient se faire entre le 10 et 20 mai 2020, s'effectueront entre le 10 et 20 juin 2020, ainsi de suite pour les autres échéances et ceci jusqu'à nouvel ordre. Le tableau ci-dessous illustre clairement le commentaire ci-dessous :

Période de déclaration	Délai normal	Délai repoussé
Mois d'avril 2020	20 mai 2020	20 juin 2020
Mois de mai 2020	20 juin 2020	20 juillet 2020
Mois de juin 2020	20 juillet 2020	25 août 2020

Toutefois, une exception est faite pour la déclaration et le paiement de la taxe unique sur les salaires (TUS) dont le délai de report est d'un mois à compter du 1^{er} avril 2020. Cela veut dire :

- que la TUS pour le mois de mars 2020, assise sur les salaires du mois de mars 2020, qui a dû être déclarée et payée entre le 10 et 20 avril 2020, n'est pas concernée par les présentes mesures d'exception. Les contribuables qui n'ont pas déclaré et reversé les sommes correspondantes doivent le faire en régularisation, sans pénalités, au plus tard dans la période du 10 au 20 mai 2020;
- que la TUS à partir du mois d'avril 2020, assise sur les salaires d'avril 2020, qui devrait se faire entre le 10 et 20 mai 2020 se fera entre le 10 et le 20 juin 2020, soit un décalage d'un mois par rapport au calendrier fiscal, ainsi de suite pour les autres échéances et ceci jusqu'à nouvel ordre.

c) S'agissant des impôts à déclaration et paiement trimestriels ou autres périodes

Les impôts concernés sont :

- l'impôt global forfaitaire (IGF) (art. 3 bis IGF) ; (mars, juin, août et octobre);
- l'impôt sur les sociétés payés par acomptes (février, mai, août et novembre, art. 124B§B CGI, tome 1);
- l'IRPP Catégories BIC et BNC ;
- l'IRPP retenu à la source, catégorie Traitements et salaires, dont le nombre d'employés ne dépasse pas cinq (art. 173 §2 du CGI, tome 1).

Les dates de déclaration et paiement relatifs au premier trimestriel 2020 devraient s'effectuer du 10 au 20 avril 2020, sont reportés du 10 au 20 juin 2020.

Sauf prolongation des mesures exceptionnelles, les dates de déclaration et de paiement des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestre ne changent pas.

4- De la non application des pénalités, amendes et intérêts de retard sur la période de deux mois renouvelables

Le principe est de ne pas appliquer des pénalités d'assiette ou de recouvrement (majorations), des amendes et intérêts de retard aux contribuables au cours des mois d'avril, mai et juin 2020. La raison de cette mesure est la baisse de la demande due au confinement et à la fermeture conjoncturelle de plusieurs entreprises dont les activités n'ont pas été jugées indispensables par le gouvernement pendant cette période particulière.

Cependant, il y a des activités économiques qui, conformément au décret n°2020-99 du 1^{er} avril 2020 fixant la liste des biens et services indispensables et des déplacements essentiels dans le cadre de l'application des mesures de lutte contre la pandémie du coronavirus COVID-19, continuent à s'effectuer.

Ainsi, les activités économiques qui ont contribué à la réalisation des richesses pendant cette période et dont l'imposition est soumise à déclaration, doivent être déclarées de bonne foi.

Le principe de la non application des pénalités, amendes et intérêts n'est pas une prime à l'incivisme fiscal. Les contribuables qui, ne peuvent pas accomplir leurs obligations de déclaration et de paiement bénéficient de la bienveillance de l'administration. Ceux également qui peuvent accomplir ces obligations, sont encouragés à le faire dans les conditions de droit. L'administration leur en sera bienveillante et reconnaissante.

Il convient de clarifier que pour les droits acquis au Trésor Public avant le 15 avril 2020, en principal et en pénalités restent recouvrables.

5- Différé de paiement de la taxe unique sur les salaires (TUS)

La TUS est un impôt direct d'Etat assis sur le salaire brut

acquis par les employés au taux global de 7,5%. La TUS est due par les employeurs que les salaires soient payés ou non aux employés. Elle est déclarée et payée auprès de deux administrations :

la DGID, pour la part revenant au budget de l'Etat (67% du montant total de la taxe) et au Fonds

National de l'Habitat (13% du montant total de la taxe), - soit au total 80% de la taxe;

la CNSS, pour la part revenant à l'agence congolaise pour l'emploi (7% du montant total de la taxe) et au Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage (13% du montant total de la taxe), soit au total 20% de la taxe.

Comme pour tout impôt, il y a deux obligations: l'obligation de déclarer et l'obligation de payer.

La mesure exceptionnelle prise par la circulaire n°0247/MFB-CAB du 15 avril 2020 concerne le paiement en différé de la taxe unique sur les salaires. A cet effet, la déclaration de la TUS sur l'imprimé unique de la DGID (80% de la taxe) ou sur l'imprimé de la CNSS (20% de la taxe) doit se faire dans les conditions de droit commun, c'est-à-dire, la TUS assise sur le salaire brut de mars se déclare en avril, celle d'avril se déclare en mai et ainsi de suite.

Les employeurs concernés par la TUS vont déclarer sans paiement au titre des mois d'avril, mai et juin 2020 conformément au tableau interprétatif ci-dessous :

Mois du salaire dû aux employés	Mois de déclaration	Mois de paiement
Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020
Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020
Mai 2020	Juin 2020	Juillet 2020
Juin 2020	Juillet 2020	Juillet 2020 (sauf mesure nouvelle)

En l'absence de mesures nouvelles:

- (1) les TUS des mois d'avril, mai et juin 2020 seront constatées sur AMR, sans pénalités, et feront l'objet de dispositions particulières de paiement ;
- (2) au mois de juillet 2020, il y aura deux échéances de TUS à payer : celle du mois de juin et celle du mois de juillet au cas où la reprise de l'activité économique est effective.

6- Différé de paiement de deux mois de certains impôts locaux selon les secteurs d'activité

Les impôts locaux concernés sont :

- la taxe d'occupation des locaux à usage professionnel (TOL) ;
 - la contribution foncière des propriétés bâties (CFB), et non bâties (CFNB) ;
 - la taxe sur les spectacles, jeux et divertissement (TSJD) ;
- A titre exceptionnel, en vue d'alléger les charges des entreprises dont les activités ont été arrêtées du fait du COVID 19, lesdites entreprises bénéficient d'un délai de deux mois (mai et juin 2020) pour payer sans pénalités tous les impôts et taxes courants, échus au 1^{er} trimestre 2020 et qui n'ont pas été payés à ce jour.

	Délai normal	Délai reporté
TOL (usage professionnel)	(art. 14 TOL)	
- Occupations anciennes (2019)	20 Février 2020	Non applicable
- Occupations en cours d'année 2020	3 mois à compter date d'entrée d'occupation du local	Non applicable
CFB/NB	1 ^{er} Janvier 2020 (art. 261, CGI, T1)	Non applicable
TSJD	15 du mois suivant (art. 7 TSJD)	
- Activités de mars (Chiffre d'affaires)	20 avril 2020	20 avril 2020 (N/A)
- Activités d'avril (Chiffre d'affaires)	20 mai 2020	20 juillet 2020
- Activités de mai (Chiffre d'affaires)	20 juin 2020	25 août 2020
- Activité de juin (Chiffre d'affaires)	20 juillet 2020	20 septembre 2020

Cette mesure est applicable au cas par cas suivant une demande formulée auprès du chef de la structure concernée par lesdits impôts et taxes.

J'attache du prix à l'application stricte des mesures de la présente note d'application de la circulaire susvisée durant toute la période d'exception (avril, mai et juin).

Fait à Brazzaville, le 05 MAI 2020

Le Directeur Général



INTERVIEW

Pr Alexis Elira Dokekias : « Les personnes testées à temps sortent négatives après le 22^e jour »

Le Pr Alexis Elira Dokekias livre dans cet entretien l'essentiel des informations sur le protocole thérapeutique qu'utilise le Congo et ses méthodes, la décision du pays d'expérimenter le Covid-Organic élaboré à Madagascar et la question du déconfinement qui doit être traitée sans que les structures perdent leur rythme de travail. Interview complète à suivre également cette semaine sur notre webtélé www.adiac.tv.

Les Dépêches de Brazzaville. Où en êtes-vous avec la prise en charge des malades du Covid-19 au Congo ?

Alexis Elira Dokekias : « Dans un projet important comme celui-ci, la prise en charge est liée à toutes les commissions. Evidemment dans le cadre d'un système sanitaire qui n'est pas au point, il y a des imperfections depuis le départ. Sur cette prise en charge, nous pouvons dire qu'il y a environ 270 cas qui ont été révélés positifs selon les derniers examens réalisés. Et au niveau national, l'Etat a mis des structures de prise en charge. Au niveau de Brazzaville, nous avons le CHU qui est le premier site qui a été ouvert et qui a reçu le premier cas qui a été dépisté dans des conditions difficiles, le site n'étant préparé. Ensuite, nous avons le site de l'hôpital Albert-Leyono, celui de l'hôpital de Mfilou dont les travaux sont prêts à 85% et qui n'a pas encore ouvert, et celui de Kintélé La Concorde qui est un site hôtelier que nous avons transformé en site de prise en charge. A Brazzaville, avant, vous avez des sites de quatorzaine que vous appelez quarantaine, des sites dédiés à toutes personnes se retrouvant à l'extérieur du pays et qui devraient subir la quarantaine au niveau de plusieurs formations hôtelières.

L.D.B. : Qu'on est-il de la situation à Pointe-Noire où plusieurs sites ne sont pas totalement opérationnels ?

A.E.D. : Au niveau de Pointe-Noire, nous avons des sites officiels de prise en charge, notamment l'hôpital Adolphe-Cissé qui n'est pas prêt à 100%. Nous avons le site de Mouesso-Madeleine qui est un centre de santé intégré situé à Tié-Tié. Sur ce site, les travaux ne sont pas encore terminés malheureusement. Ce qui fait qu'au niveau de Pointe-Noire, les compagnies pétrolières ou les centres médicaux sociaux d'entreprises ont dû réquisitionner certains hôtels pour lesquels nous avons dû placer certains patients pour la prise en charge. A ces patients, il faut compter que près d'un tiers était pris en charge à domicile. Nous avons mis en place un protocole de prise en charge à domicile. Au niveau du reste de la République,

nous avons l'hôpital Edith-Lucie-Bongo-Ondimba à Oyo. Puis, nous avons dû précipiter la mise en place d'un centre au niveau du CSI Nzalangoye à Ouesso pour prendre en charge le cas que nous avons dépisté à Ouesso. Ceci dit, toutes les cliniques privées participent à notre commission de prise en charge, que ce soient des cas alertes ou positifs. Nous avons conseillé la mise en place des espaces de pré-tri dans les hôpitaux.

L.D.B. plusieurs personnes jugent mitigé le rapport entre le nombre de personnes dépistées positives et ceux qui guérissent. Est-ce à dire que vos schémas thérapeutiques sont moins efficaces ?

A.E.D. : Vous devez comprendre que chaque pays a des schémas thérapeutiques. Le nôtre est très dur. Dans d'autre pays, il suffit de rester quatorze jours et on vous sort de l'hôpital. On sort des personnes qu'on croit être guéries et parfois elles restent encore positives. C'est ce qu'ils ne vous disent pas. Ils disent que le nombre d'hospitalisation décroît, alors que la prise en charge est biaisée. Chez nous, lorsque vous commencez un traitement aujourd'hui, il faut attendre le 22^e jour pour qu'on fasse le premier contrôle. Et si celui-ci est négatif, il faut un 2^e contrôle fait au 10^e ou 14^e jours pour confirmer. Cela veut dire que quand on sort un patient au 22^e jours, il doit rester confiné chez lui pendant quatorze jours. Les normes édictent que la durée totale du confinement pour une personne qui est positive qui n'a pas eu de symptômes de la maladie est de vingt-huit jours minimum. Nos critères sont durs et il faut être patient. Je peux vous dire que nous avons déjà prêt de quarante patients guéris. Selon les nouveaux schémas de quinze jours qui sont scientifiquement démontrés, je peux vous dire que tous ce qui ont bénéficié de ce traitement sortent négatifs après le 22^e jour.

L.D.B. : Quel est finalement le protocole officiel thérapeutique que le pays utilise pour parvenir aux résultats que vous estimez ?

A.E.D. : Nous avons le sulfate de chloroquine, mais on aurait souhaité avoir l'Hydroxychloroquine, la molécule qui permet l'immunomodulation prouvée.

La molécule de base c'est la chloroquine. Nous avons un antibiotique que nous donnons pour essayer de faire que les infections respiratoires ne prennent pas le devant. Nous avons des médicaments contre le virus qui présentent plusieurs composantes. Car nous devons interrompre la chaîne de production des virus dans le corps. On ne peut pas malheureusement vous faire le récit complet de tous ceci. Pour certains cas, nous associons d'autres maladies.

L.D.B. Vous étiez à la tête d'une délégation qui a séjourné récemment à Madagascar pour récupérer un produit appelé Covid-Organic issu de la recherche malgache pour contrer le Covid-19. Pourquoi le Congo s'allie-t-il à cette forme thérapeutique alors que vous avez des protocoles qui marchent bien ?

A.E.D. : C'est un produit à base d'une recette traditionnelle préparée par nos collègues de l'Institut malgache des sciences appliquées. Il se présente soit sur une forme de solution dans un flacon plastique de 33 cl soit sur une forme en sachets conditionnés. Au même titre que nous faisons des essais cliniques sur des médicaments modernes, au même titre que nous devons le faire sur les médicaments issus de la pharmacopée traditionnelle. Ce produit contient l'artémisia à 60%, une plante dont nous avons initié la culture chez nous aussi. A 20%, il comprend les composants d'une plante médicinale pour lequel les collègues malgaches ne sont pas obligés de divulguer pour préserver la propriété intellectuelle. Et puis il contient près de 15% d'excipients. Nos collègues malgaches nous ont montré des preuves qu'ils ont eu près de 176 cas et zéro décès et que ce produit n'a pas de toxicité, qu'il est efficace contre l'infection à Covid-19. Notre chef d'Etat étant sensible à la question, il nous a dépêchés à Madagascar après des échanges qu'il a eus avec son homologue malgache.

L.D.B. Justement où en êtes-vous avec la prescription médicale de ce produit dans les différents centres de prise en charge ?

A.E.D. : Nous sommes des scientifiques. Sur cette base, il est de notre

droit de prendre un échantillon de produit et de faire des analyses chimiques et de toxicologies préalables. Ce qui est en cours. D'ici deux jours, nous aurons la certitude de la composition chimique de ces produits. Et à partir de là comme dans ces recettes traditionnelles, il y a celles qui sont préparées pour la prévention et d'autres pour la recette curative, nous sommes en train de finaliser les protocoles que nous allons soumettre au comité des experts dont je fais partie et au comité d'éthique en science de la santé. Ce qui nous permettra dès l'avis favorable à utiliser ces produits et de les intégrer dans nos schémas thérapeutiques. Si son efficacité est prouvée, je peux vous assurer que le président de la République fera en sorte que nous acquérons ce produit par voie normale car ce premier lot est un don du président malgache.

L.D.B. Quels sont les malades épinglés comme prioritaires dans l'utilisation de ce Covid-Organic ?

A.E.D. : Les malades destinataires, dans le cadre de ce protocole que nous avons préparé, sont les asymptomatiques, c'est-à-dire ceux qui ont peu de symptômes cliniques. Il s'agit de démontrer qu'en prenant ce produit pendant sept jours, lorsqu'on contrôle au 14^e jour, nous puissions avoir la négativation de la virémie si elle était constatée positive au départ. Est-ce qu'on doit l'intégrer seul ou en association avec d'autres produits comme nous l'avons entrepris ? C'est le protocole qui va le déterminer. La quantité que nous avons est suffisante pour couvrir le nombre des sites si l'efficacité est prouvée. Les patients de l'avenir pourront bénéficier du produit par la voie que j'ai citée.

L.D.B. Dans l'optique d'un déconfinement annoncé d'ici peu, comment votre commission va s'y prendre pour poursuivre la prise en charge des malades sachant que des débordements peuvent être observés à plusieurs niveaux ?

A.E.D. : Le déconfinement est normal. Le président de la République nous a prescrit ce qui doit accompagner ce déconfinement progressif. Il faut d'abord que nous cernions la majorité des cas contacts. Et après, il faut que cela soit



accompagné d'un dépistage de masse qui doit cibler certaines populations. On ne pourra pas dépister les 5 millions de Congolais. Mais il y a des personnes exposées qu'il faut dépister prioritairement. Il s'agit des professionnels de santé, la force publique, les administrations, les vendeurs de marchés, les chauffeurs dans les transports en commun et bien d'autres. Il convient donc d'organiser des stratégies au niveau des douze départements du pays et voir comment assurer la prise en charge. Mais des mesures de prévention doivent être prioritaires. Que chacun porte son masque et respecte les gestes barrières déjà édictés car l'épidémie est encore en cours.

L.D.B. Depuis le début de la pandémie, des Congolais comme plusieurs africains se sont lancés dans l'automédication, notamment à base des tisanes concoctées ici et là. Que sera votre message à nos lecteurs dont plusieurs doutent encore des conditions d'hébergement des malades dans les différents centres de santé et ceux érigés pour la circonstance ?

A.E.D. : Le patient congolais est très méchant. Quand il a des symptômes, il aime l'automédication. Il va regarder les réseaux sociaux pour prendre ce qu'on lui conseille. Et c'est quand il est en détresse qu'il va courir à l'hôpital parce qu'il a des complications respiratoires. Et après, on nous demande de faire la magie. On ne joue pas avec les maladies qui ont une atteinte respiratoire comme celle-là. En France, vous avez vu des décors qui assuraient parfois entre 500 et 1000 morts par jours. Les gens ne mourraient pas parce que les médecins français ne sont pas compétents mais parce qu'il y a des gens qui arrivent à un stade tardif et les médecins sont débordés. Les médicaments que nous donnons sont gratuits. Maintenant, pour les conditions hôtelières, c'est vrai qu'on nous critique mais nous continuons d'améliorer les méthodes et nous sommes très avancés sur ce point. Vous pouvez aller voir comment les choses s'améliorent chaque jour.

Propos recueillis par Quentin Loubou

RÉFLEXION

Et le monde d'après sera ...

Bien malin est celle ou celui qui peut dire aujourd'hui avec la moindre certitude ce que sera le monde de l'après virus Covid-19. Plongé en quelques semaines dans l'une des pires pandémies de l'ère moderne qui paraît loin, bien loin d'être en cours d'achèvement si l'on en juge d'après les chiffres officiels annoncés chaque jour sur les cinq continents, le monde entier fait face à une équation stratégique dont personne n'est désormais capable de prédire ce qu'il sortira à court, moyen ou long terme.

Pour dire les choses de façon encore plus brutale nous sommes en réalité désarmés face à une crise qui n'est pas seulement sanitaire, mais qui impacte et impactera durement, profondément, durablement la communauté humaine en raison de ses conséquences prévisibles ou impré-

visibles dans les domaines les plus divers : économique, financier, social, politique, diplomatique. Autant d'incertitudes qui mettent en péril la mondialisation, c'est-à-dire la généralisation des échanges de toute nature qui avait permis la formidable croissance constatée ces cinquante dernières années.

Rien ne rend mieux compte de cette mise en péril générale que le comportement pour le moins erratique des dirigeants des grandes puissances qui, au lieu de se concerter pour trouver une issue positive à la crise, s'affrontent de plus en plus clairement et pas seulement sur le plan verbal. Ceci alors qu'ils devraient tous se retrouver autour de la même table pour coordonner leurs efforts dans le domaine médical, pour aider les peuples les plus démunis à se pro-

téger, pour résoudre enfin les conflits régionaux dont ils sont souvent les acteurs souterrains, pour mettre au point une sorte de plan Marshall planétaire qui permettrait d'accélérer la relance économique, pour réduire sinon même stopper leurs investissements dans le domaine de l'armement, bref pour démontrer qu'ils ont pris la pleine mesure des multiples crises que générera ou amplifiera le coronavirus.

Le temps que nous vivons démontrant de façon accablante l'incapacité des « grands » de ce monde à communiquer pour sortir au plus vite du gouffre dans lequel nous nous enfonçons tous, petits et grands, pauvres et riches, jeunes et vieux, il semble évident qu'un tel sursaut ne pourra venir que des nations dites émer-

gentes. Des nations qui rassemblent près des deux-tiers de l'humanité et qui occupent plus de la moitié des terres émergées de la planète, qui peuvent donc influencer de façon décisive les décisions à venir de la communauté internationale.

Tout le problème, aujourd'hui, est de savoir si ces nations prendront la juste mesure du rôle qu'elles peuvent jouer dans la résolution des problèmes apparemment insolubles auxquels nous sommes actuellement confrontés. Même s'il est trop tôt pour le dire, il paraît évident que le monde d'après sera marqué par un rééquilibrage planétaire qui ne sera plus assis seulement sur l'argent, sur les armes, sur la puissance, mais qui sera aussi fondé sur le poids humain et une perception plus juste de l'avenir.

Jean-Paul Pigasse